



Fondation
Maison des Champs
de Saint François d'Assise

Reconnue d'utilité publique depuis 1932

***Le Service
d'Accompagnement à la
Vie Sociale***

*23, rue du Docteur Potain
75019 PARIS*

Rapport d'Activité 2019

Fondation Maison des Champs

Siège social et administratif :

*55 rue de Belleville
75019 Paris
Tel : 01 85 08 50 92*

fondation@fmdc.fr
www.fmdc.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1 - FICHE D'IDENTITE **4**

2 - LE BILAN QUANTITATIF **7**

- 2.1 Capacité d'accueil du service*
- 2.2 Taux d'occupation*
- 2.3 Durée moyenne des accompagnements*
- 2.4 Ancienneté*
- 2.5 La prise en charge administrative*
- 2.6 Nouvelles situations de prises en charges*
- 2.7 Fin de prise en charge*

3 - LES CARACTERISTIQUES SOCIALES ET MEDICALES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES **11**

- 3.1 Répartitions Hommes/Femmes*
- 3.2 Ages des bénéficiaires*
- 3.3 Conditions d'habitat et d'hébergement*
- 3.4 Mesure de protection*
- 3.5 Activités des personnes accompagnées*
- 3.6 Les revenus*
- 3.7 Type de suivi psychiatrique des personnes accompagnées*
- 3.8 Orientation vers le SAVS*

4 - LES ACTIONS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL MENEES **LA REALISATION DES PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISES** **19**

- 4.1 Les visites à domiciles*
- 4.2 Les entretiens personnalisés*
- 4.3 Les actions d'accompagnement social menées à l'extérieur du SAVS*
- 4.4 Les actions de coordination médico-sociale*
- 4.5 Le Partenariat*
 - 4.5.1 Partenariat et information à l'intention du Public*

5 - LES TEMPS D'ACCUEIL COLLECTIFS, LES ATELIERS, LES SORTIES EXTERIEURES, **LES ATELIERS** **25**

- 5.1 Les temps d'accueil collectif et sorties culturelles extérieures*
 - 5.1.1 Les bénéficiaires, force de proposition*
 - 5.1.2 Des sorties en autonomie*
- 5.2 Les ateliers de médiation artistique et culturelle*
 - 5.2.1 Atelier cuisine*
 - 5.2.2 Atelier Journalisme*

- 5.2.3 *Atelier Jardinage*
- 5.2.4 *Atelier Sport/activité physique adaptée*
- 5.2.5 *Ateliers bien être/socio-esthétique*

6 – TRAVAIL AUTOUR DE LA CITOYENNETE 38

6.1 La citoyenneté au sein même du SAVS

6.1.1 La boîte à idée

6.1.2 Le groupe d'expression

6.2 La citoyenneté externe

7 - EFFECTIF ET COMPOSITION DE L'EQUIPE MEDICO-SOCIALE DU SAVS 40

7.1 Variation des effectifs.

7.2 Des problèmes techniques qui ont mis en difficulté le travail de l'équipe

7.3 Formations, colloque et ressources extérieures

7.4 Réunions

8 – LA DEMARCHE QUALITE 43

8.1 La démarche d'évaluation interne

8.2 L'évaluation externe par Bleu social

8.3 Les dates à venir

9 - PERSPECTIVES 2020 49

1 - FICHE D'IDENTITE

Organisme gestionnaire

Fondation Maison des Champs

Président du Conseil d'administration

Pascal SANZ

Directeur général de la Fondation

Jérôme LUCAS

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Fondation Maison des Champs

23 rue du Docteur Potain -75019 PARIS

Tél. : 01/53/38/62/50

Directrice du pôle médico-social

Hélène NARBONI

h.narboni@fmdc.fr

Cheffe de service du SAVS

Delphine BONAL

d.bonal@fmdc.fr

La Fondation Maison des Champs, qui gère le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, est reconnue d'utilité publique depuis 1932.

L'ambition de la Fondation est de faire du « vivre à son domicile », du droit d'y rester, d'y être aidé, accompagné et soigné, un des enjeux pour la société de demain.

Ainsi contribuer à la construction d'une société solidaire où chacun puisse être reconnu dans sa dignité et grandir en humanité.

Pour chaque individu, les questions du domicile et de « l'habiter » sont fondamentales. Pour les personnes quel que soit leur âge, en situation de dépendance à autrui tels que les enfants, ou souffrant de fragilités dues à la maladie, au handicap ou au vieillissement, avoir un domicile et y demeurer contribue à donner sens à leur vie malgré leurs incapacités.

« Être chez soi, c'est être soi »

Favoriser le vivre à domicile permet donc de préserver l'identité de chacun, la qualité de ses liens avec les autres, et avec son entourage. « Être chez soi, c'est être soi » au milieu des siens et dans son quartier.

Des valeurs

Le devoir humain d'accompagner l'autre dans son habitat jusque dans les situations de plus grandes fragilités et jusqu'au terme de sa vie.

Le respect absolu de la personne accompagnée dans ses choix et ses droits.

L'exigence de la qualité des services apportés en inter dépendance avec le développement et la reconnaissance des compétences des professionnels de la Fondation.

La nécessité d'être en permanence en état de veille et d'alerte pour répondre aux nouvelles situations de fragilité et d'exclusion des personnes.

Le caractère non lucratif des actions de la Fondation, attaché à son statut, qui l'oblige à consacrer toutes ses ressources à la mise en œuvre de ses missions.

De l'éveil des tous petits à l'accompagnement des plus âgés ; une continuité de la vie
Plus de 2 000 personnes chaque année en région parisienne sont soutenues et accompagnées par les services suivants :

- Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile SPASAD
 - Le Service de Soins Infirmiers à Domicile
 - L'équipe spécialisée Alzheimer
 - Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
 - Dispositifs d'accueil et d'accompagnement de nuit
 - Les Appartements d'Hébergement Temporaire
 - Les Gardes itinérantes de nuit
 - Les plateformes de nuit des Unités de Logements Spécialisées ULS
- Crèche Sainte Lucie (66 berceaux)
- **Service d'Accompagnement à la vie sociale (45 places destinées au handicap psychique et 14 places d'intervention de nuit)**
- Les services d'Appartements de Coordination Thérapeutique (65 places, 32 sur Paris et 33 sur le Val de Marne)
- Le Carrefour des Solidarités (80 bénévoles accompagnent plus de 200 personnes âgées isolées du 19^{ème} arrondissement de Paris)
- L'Institut de Recherche et de Formation en Interventions Sociales et de Santé - IRFISS

SAVS Fondation Maison des Champs
 23 rue du Docteur Potain -75019 PARIS
 Tél. : 01/53/38/62/50

| Date de Création et d'ouverture au public | Public accueilli | Capacité | Localisation |
|---|---|-----------|---|
| Novembre 2006 | Personnes adultes reconnues en situation de handicap psychique, résidant sur le Nord Est de Paris | 45 places | 23 rue du Docteur Potain 75019 Paris |
| Finalités et Missions | | | |
| <p>Le SAVS a pour mission de favoriser l'autonomie et l'insertion sociale des personnes adultes en situation de handicap psychique par le biais d'actions d'accueil et d'accompagnement social pluridimensionnelles et individualisées.</p> | | | |
| <p>Dans cette perspective s'organisent au quotidien à l'attention de chacun, selon la spécificité de sa situation de handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Des visites à domiciles ■ Des entretiens individualisés ■ Des actions d'accompagnement social menées à l'extérieur du SAVS ■ Des actions de coordination médico-sociale menées auprès des autres interlocuteurs de la personne accompagnée (soignants, représentants légaux, aidants familiaux ou amicaux, autres services sociaux ou médico-sociaux...) ■ Sont organisés par ailleurs au quotidien, des temps d'accueil, d'activités et de sorties en groupe <p>L'objectif est de permettre à chacun(e), de se situer dans un processus de socialisation et de rencontre, dans un cadre convivial et sécurisant.</p> | | | |

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)

Un CPOM « secteur Handicap » regroupant le SAAD (Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile), les ULS (Unité de Logement et de Services), les Hébergements Temporaires comportant un SAVS de nuit de 14 places et le SAVS a été signé le **15 janvier 2018**.

2 - LE BILAN QUANTITATIF

En 2019, le service a été ouvert 6 jours sur 7, du lundi au samedi, ainsi que 2 dimanches de façon exceptionnelle pour des événements artistiques, soit **une ouverture de 306 jours entre le 2 janvier et le 31 décembre 2019**. Il est important de noter que même pendant les grèves de décembre, le SAVS n'a pas été fermé. Les professionnels ont réussi à être présents auprès des personnes accompagnées malgré des conditions de transports plus que compliquées. Nous ne pouvons que souligner leur professionnalisme et leur investissement.

2.1 Capacité d'accueil du service

| | |
|---|-----------------|
| Capacité autorisée : | 45 places |
| Capacité avec le CPOM : | 120% |
| Nombre de journées prévues : | 13 770 journées |
| Nombre de journées réalisées : | 16 089 journées |
| Nombre d'admissions : | 9 entrées |
| Nombre de sorties : | 5 sorties |
| Nombre de personnes accueillies en 2019 : | 58 personnes |
| Nombre de personnes présentes au 31 décembre 2019 : | 53 personnes |

2.2 Taux d'occupation

| Nb de jours d'ouverture/ mois | Mois | Nb de personnes accueillies | Journées prévues | Journées réalisées | Taux d'occupation | Nombre d'entrées | Nombre de sorties |
|-------------------------------|--------------|-----------------------------|------------------|--------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| 26 | JANVIER | 49 | 1170 | 1274 | 108.89% | 3 | 3 |
| 25 | FÉVRIER | 51 | 1125 | 1275 | 113.33% | 2 | |
| 26 | MARS | 51 | 1170 | 1326 | 113.33% | 1 | 1 |
| 25 | AVRIL | 52 | 1125 | 1300 | 115.55% | 1 | |
| 25 | MAI | 54 | 1125 | 1350 | 120% | 2 | |
| 24 | JUIN | 54 | 1080 | 1296 | 120% | | |
| 27 | JUILLET | 54 | 1215 | 1458 | 120% | | |
| 26 | AOÛT | 54 | 1170 | 1404 | 120% | | |
| 25 | SEPTEMBRE | 53 | 1125 | 1325 | 117.78% | | 1 |
| 28 | OCTOBRE | 53 | 1260 | 1484 | 117.78% | | |
| 24 | NOVEMBRE | 53 | 1080 | 1272 | 117.78% | | |
| 25 | DÉCEMBRE | 53 | 1125 | 1325 | 117.78% | | |
| 306 | TOTAL | | 13 770 | 16 089 | 116.86% | 9 | 5 |

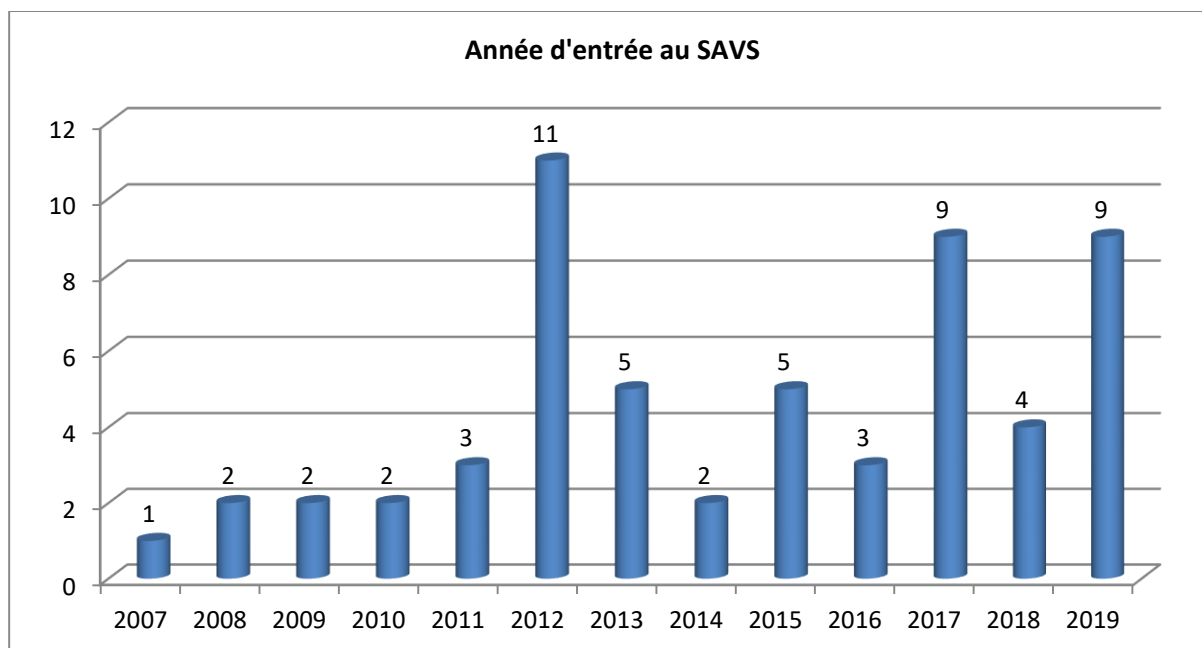
- **En 2019, la file active a été de 58 personnes.** Lors de l'année 2019, le SAVS a donc eu une file active de 128.89%

2.3 Durée moyenne des accompagnements

| Année | Durée moyenne des situations de prises en charge au SAVS |
|-------|--|
| 2019 | 5 ans et 30 jours |
| 2018 | 4ans et 60 jours |
| 2017 | 4 ans et 298 jours |
| 2016 | 4 ans et 151 jours. |
| 2015 | 4 ans et 27 jours. |
| 2014 | 3 ans et 178 jours |
| 2013 | 3 ans et 2 jours |
| 2012 | 2 ans et 213 jours |

Le SAVS a un turn-over faible, la durée moyenne de prise en charge s'allonge au fil des années. Il est en effet compliqué pour les bénéficiaires du SAVS de se passer du Service. Les personnes souffrantes de maladies psychiques sont souvent confrontées à des périodes plus difficiles que d'autres. Dans ces périodes le SAVS est un repère important leur permettant parfois de traverser cette période sans hospitalisation. Ainsi nombre d'entre eux ne peuvent pas pour le moment penser leur vie sans le filet de sécurité que représente le SAVS.

2.4 Ancienneté



L'ancienneté moyenne est de 5 ans et 1 mois pour les personnes suivies par le SAVS en 2019.

2.5 La prise en charge administrative

| File active des personnes accompagnées en 2019 Accords MDPH | 58 |
|--|----|
| Personnes bénéficiant d'un renouvellement de leur notification d'orientation en SAVS (MDPH) | 49 |
| Personnes bénéficiant d'une notification d'orientation SAVS pour la première fois | 4 |
| Personnes se situant dans l'attente d'une notification d'orientation en SAVS émise par la MDPH | 5 |
| Personnes se situant dans l'attente du renouvellement de leur notification d'orientation en SAVS (MDPH) | 0 |

| File active des personnes accompagnées en 2019 Accords à l'aide sociale légale départementale | 58 |
|---|----|
| Renouvellement des habilitations à l'aide sociale légale départementale | 51 |
| Demande d'habilitation à l'aide sociale légale départementale en cours de traitement auprès du Département de Paris | 5 |
| Demande de renouvellement d'habilitation à l'aide sociale légale départementale en cours de traitement auprès du Département de Paris | 2 |

2.6 Nouvelles situations de prises en charges

| 9 nouvelles situations d'accueil et d'accompagnement | | | | | | | |
|--|-----|------|--|--|----------------------------------|-------------------------------------|------------|
| Date | Age | Sexe | Organisme à l'origine de l'orientation | Objectifs d'accompagnements | Présent(e) au SAVS au 31/12/2019 | Notifications d'orientation en SAVS | Accord ASL |
| 03/01/19 | 25 | H | Famille | - aide administrative - socialisation lors des temps collectifs - aide dans le logement | oui | oui | En cours |
| 09/01/19 | 50 | H | Cap Emploi | - aide administrative - socialisation lors des temps collectifs - aide pour la mise en place d'une aide à domicile | oui | En cours | non |
| 30/01/19 | 62 | F | SAMSAH | - aide administrative - accueil sur les temps collectifs - soutien pour les démarches et | oui | oui | En cours |

| | | | | | | | |
|----------|----|---|-----------------|--|-----|----------|----------|
| | | | | rendez-vous médicaux | | | |
| 01/02/19 | 56 | H | SAIPPH | - aide administrative - accueil sur les temps collectifs - soutien pour la mise en place du projet professionnel | oui | En cours | non |
| 13/02/19 | 32 | F | CMP | - socialisation lors des temps collectifs | oui | En cours | non |
| 07/03/19 | 39 | H | CMP | - aide administrative - socialisation sur les temps collectifs | oui | oui | En cours |
| 09/04/19 | 59 | F | ETAPE | - aide administrative - socialisation sur les temps collectifs - aide à la gestion du budget | oui | oui | En cours |
| 02/05/19 | 59 | F | CMP | - aide administrative - aide dans l'entretien du logement | oui | En cours | non |
| 03/05/19 | 31 | H | Alexandre Dumas | - aide administrative - réfléchir à un projet professionnel | oui | En cours | non |

2.7 Fin de prise en charge

| 5 fins de situations d'accueil et d'accompagnement | | | | | |
|--|------------------------------|------|-----|---------------------------------------|------------------------|
| Date d'entrée au SAVS | Date de fin d'accompagnement | Sexe | Age | Orientation/arrêt de l'accompagnement | Durée d'accompagnement |
| 09/02/2017 | 01/01/2019 | H | 56 | Foyer de vie | 1 an et 11 mois |
| 28/10/2008 | 02/01/2019 | F | 63 | Partie en province | 10 ans et 2 mois |
| 10/04/2018 | 22/01/2019 | F | 43 | Fin de période découverte | 9 mois |
| 11/03/2011 | 23/03/2019 | F | 62 | SAVS AURORE 13 | 8 ans |
| 02/05/2017 | 24/09/2019 | H | 29 | Sans orientation | 2 ans et 4 mois |

3 - LES CARACTERISTIQUES SOCIALES ET MEDICALES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Pour bénéficier d'un accompagnement au SAVS, il faut :

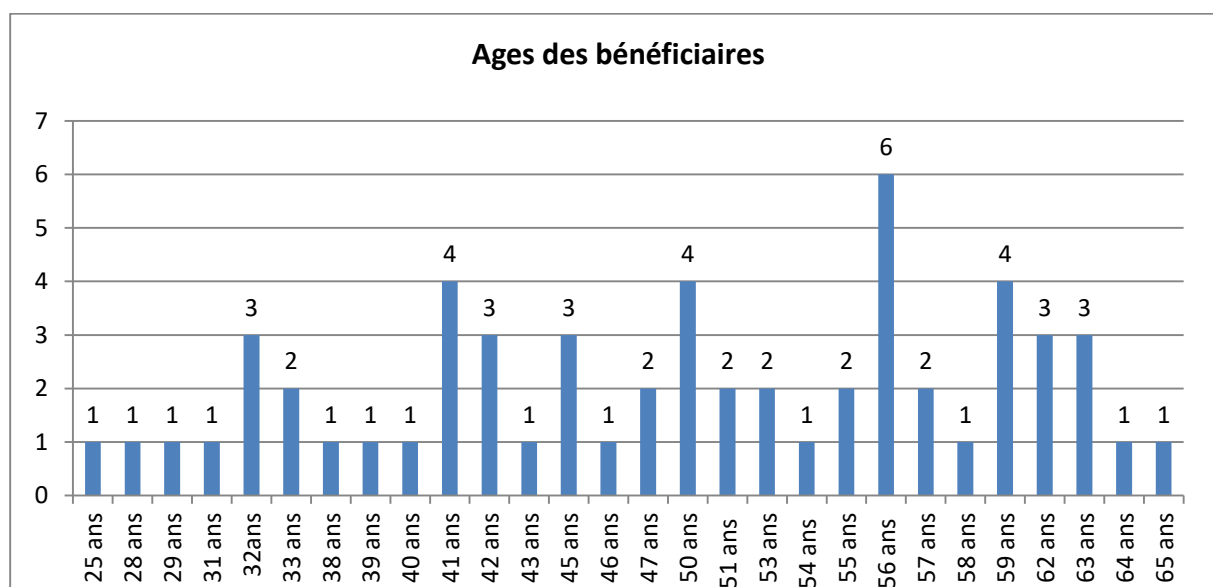
- Etre âgé de 18 ans
- Résider à Paris
- Bénéficier d'une orientation MDPH en Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- Bénéficier d'une notification d'accord d'Aide Sociale Légale de la DASES

3.1 Répartition hommes / femmes

Contrairement à l'année 2018, en 2019 le SAVS a majoritairement accompagné des femmes, mais cet écart reste faible.

| Femmes | Hommes |
|--------|--------|
| 32 | 26 |

3.2 Ages des bénéficiaires



| Moyenne d'âge des bénéficiaires | Moyenne d'âge des femmes accompagnées par le SAVS | Moyenne d'âge des hommes accompagnés par le SAVS |
|---------------------------------|---|--|
| 49 ans et 1 mois | 50 ans et 8 mois | 47 ans |

La moyenne d'âge des personnes accompagnées par le SAVS est restée globalement stable entre 2018 et 2019 (pour rappel elle était de 47 ans et 9 mois en 2018). Ceci s'explique par une moyenne d'âge des nouvelles personnes accompagnées (45.8 ans) proche de celle des fins de prise en charge (50.6 ans).

Il est toutefois important de noter que si le plus jeune en 2018 était âgé de 28 ans, en 2019 il est âgé de 25 ans. De même la personne la plus âgée en 2019 avait 65 ans contre 67 ans l'an passé. Malgré

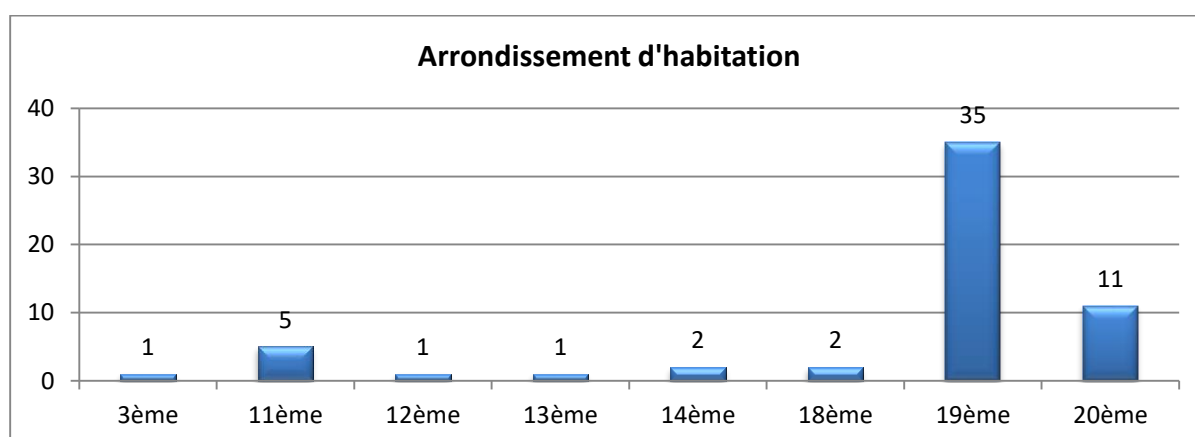
ceci le faible turn-over du Service n'a pas permis de rajeunir l'âge moyen. Les bénéficiaires vieillissent avec le SAVS !

A ceci vient s'ajouter la particularité de la maladie psychique et de son arrivée tardive dans la vie des personnes.

Ces diverses raisons expliquent que la population accompagnée par le SAVS reste une population de seniors (plus de 45 ans).

3.3 Conditions d'habitat et d'hébergement :

Lieu d'habitation



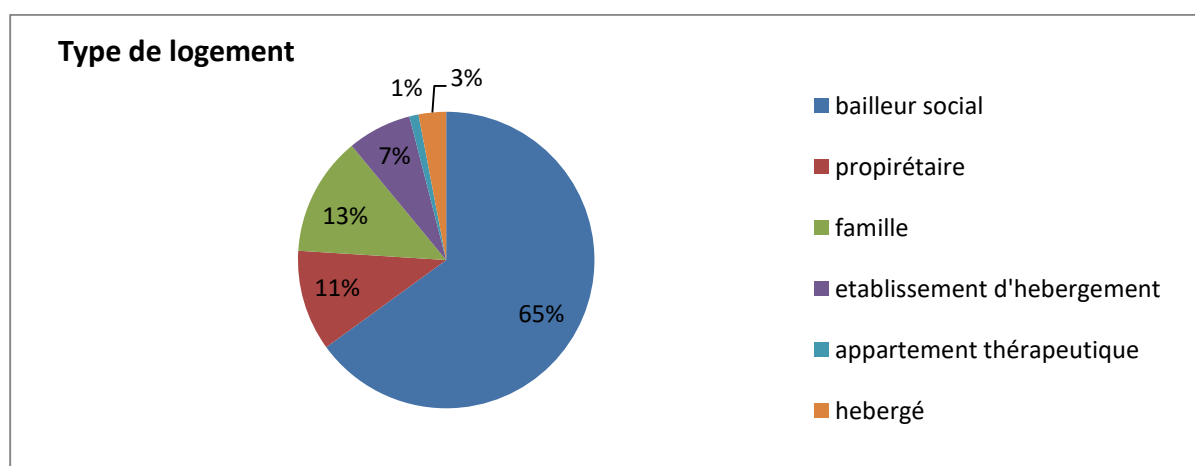
Les lieux de résidences des personnes accompagnées par le SAVS de la Fondation sont répartis dans 8 arrondissements, principalement dans le Nord-Est de Paris.

Une grande majorité des bénéficiaires du SAVS habitent le 19^{ème}. Les autres vivent dans les quartiers proches.

Si le SAVS n'est pas sectorisé il est plus facile pour les personnes accompagnées de vivre près du Service notamment pour s'y rendre en soirée pour participer aux activités et temps d'accueil collectif.

Il est important de noter que la proximité a permis aux bénéficiaires de continuer à venir sur l'accueil libre et aux rendez-vous individuels lors des grèves du mois de décembre. Il semble donc important d'être attentif à la proximité du lieu d'habitation des personnes accueillies.

Logement



La grande majorité des personnes accompagnées est locataire d'un appartement dans le parc social public.

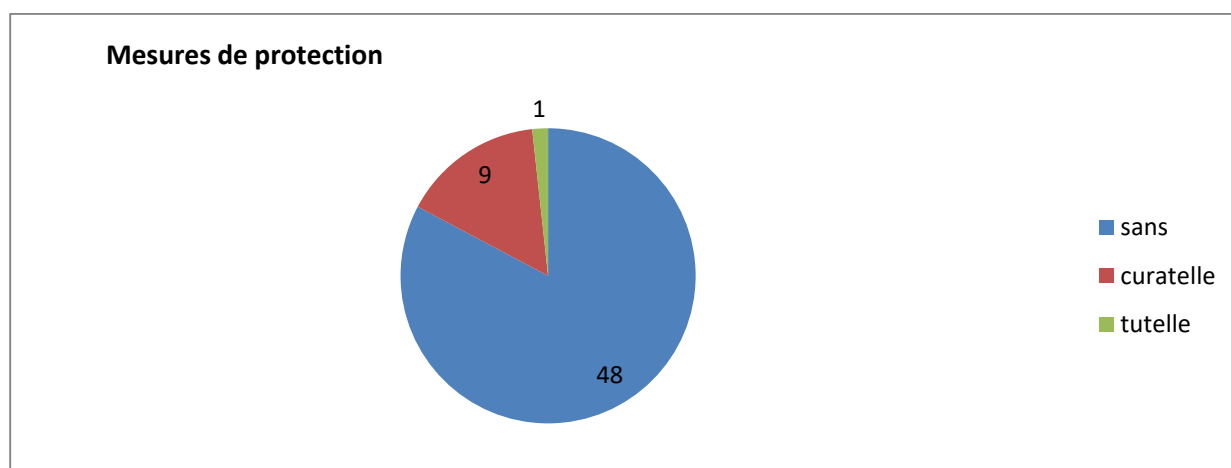
Ils y vivent seuls pour la grande majorité.

13% des bénéficiaires vivent dans leur famille. Ceci demande un accompagnement particulier pour l'Equipe. En effet, nous ne pouvons intervenir au domicile d'une personne vivant dans sa famille comme chez une personne qui est locataire en son nom propre. Les professionnels doivent prendre en compte l'intimité de la personne mais également celle des autres membres du foyer.

Il est rare que le Service organise des visites à domicile lorsque la personne vit en famille. Elles se font toujours avec l'accord des personnes (comme pour tous les bénéficiaires) mais également avec l'accord des membres de la famille.

Lorsqu'elles doivent se faire, ces visites à domicile sont plus discrètes, moins interventionnistes que chez les personnes vivant seules. Elles servent parfois à évaluer les conditions de vie de la personne ou à remobiliser une personne se trouvant en difficultés parfois sur demande de la famille qui cherche alors auprès du Service un allié pour aider leur proche.

3.4 Mesures de protection



Si peu de bénéficiaires ont une mesure de protection, il est important de noter que pour un certain nombre d'entre eux, la famille et/ou le SAVS assurent une mesure de protection de façon non officielle. En effet sans ce soutien ces personnes seraient très certainement sous mesure de protection.

Pour ces personnes le SAVS aide à établir un budget, à ouvrir le courrier, à échelonner les dettes, à gérer l'administratif... Lorsque la personne se met trop en danger, l'accompagnateur social référent travaille alors avec la personne la possibilité de faire une demande de mise sous protection juridique. Ce travail est long et doit se faire avec le consentement de la personne qui voit parfois dans ces mesures une régression et une absence de liberté.

C'est ce travail qu'a effectué le Service auprès de Béatrice

Béatrice est une femme de 45 ans souffrant d'un handicap mental. Elle travaille en ESAT depuis 13 ans. C'est son employeur qui l'a orienté vers le SAVS en 2012. Elle est locataire dans le parc social de Paris. Elle a un fils (majeur en 2019) dont elle a la charge qui vit à l'internat de l'IMPRO où il étudie la semaine. Il rentre chez sa mère le week-end et les vacances scolaires. Suite à une Information Préoccupante, un suivi AEMO a été mis en place jusqu'à la majorité du fils. Une TSE se rendait régulièrement au domicile de Béatrice et travaillait étroitement avec le SAVS.

Après une infection de punaise de lit qui a entraîné la mise en déchetterie d'une partie du mobilier, une demande d'aide financière a été faite et a fait apparaître de grosses difficultés dans la gestion budgétaire.

Nous découvrons alors que Béatrice possède de très nombreuses dettes ayant entraîné la suspension voire la résiliation de nombreux contrats et abonnements (complémentaires santé, assurance maison, téléphone, cartes de transport...). Du fait d'une grosse dette locative, son bailleur était en attente d'une assignation. D'autre part, en raison d'un découvert bancaire ayant perduré plus de 180 jours et des difficultés de Béatrice à communiquer, son établissement bancaire a décidé de clôturer son compte courant. Nous avons alors découvert qu'il existait un fichage à la Banque de France suite à des incidents de paiement sur plusieurs crédits.

L'éclaircissement de la situation budgétaire a toutefois pris beaucoup de temps car nous avons été confrontés aux difficultés de compréhension de Béatrice qui ne semblait pas avoir identifié tous ses créanciers et qui se montrait par ailleurs réticente dans la communication des informations permettant de les identifier.

Dans le cadre d'un accompagnement très soutenu, avec plusieurs entretiens et accompagnements extérieurs par semaine, nous avons tenté d'atténuer la situation d'endettement.

Nous avons négocié un plan d'apurement avec le bailleur. Béatrice a pu régler ses dettes auprès de son assureur et souscrire à un nouveau contrat d'assurance habitation. Dans le cadre de la procédure de droit au compte, nous l'avons aidé à ouvrir un compte de dépôt dans un nouvel établissement bancaire.

Nous avons à plusieurs reprises évoquées avec elle la possibilité de mettre en place une mesure de protection afin de l'aider dans la gestion de son budget. Cette proposition a suscité un rejet catégorique.

Pour remettre la situation financière de Béatrice à flot et lui éviter d'être trop en danger, le SAVS a été au-delà de ses missions. Il l'a accompagné au plus près et a joué le rôle de curateur.

Face à ce constat il a alors été dit à Béatrice que face à l'urgence de la situation, à ses difficultés et au danger pour elle de se retrouver dans une grande précarité, le SAVS se devait de faire un signalement au procureur pour demander une mise sous protection judiciaire.

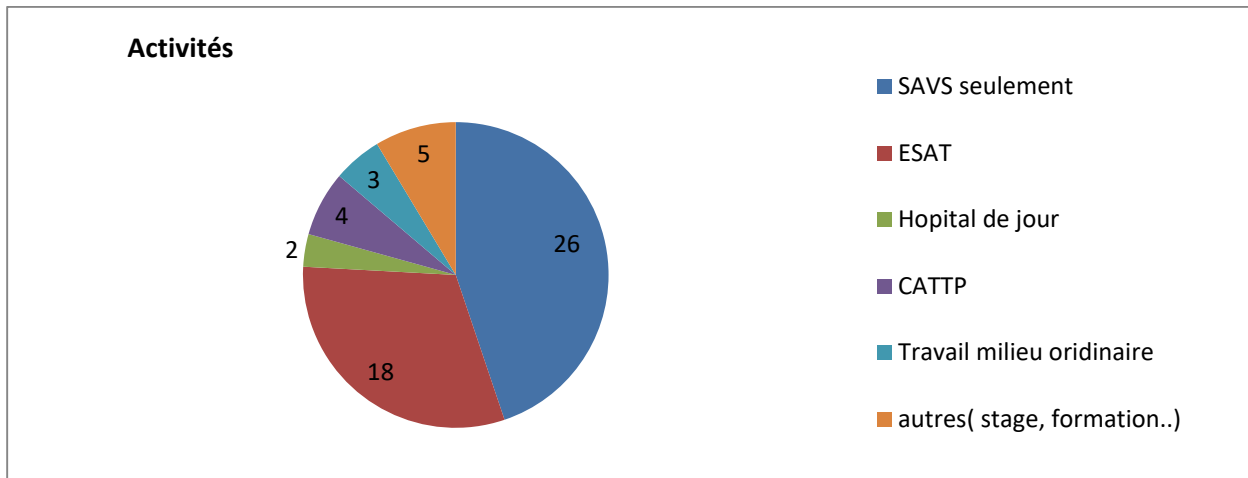
Si elle a été en colère au début, Béatrice a pu finalement revenir vers l'équipe du SAVS et reprendre le dialogue. Nous avons continué à discuter avec elle de la mesure de protection et peu à peu elle a fini par entendre nos arguments.

Grâce à un bon partenariat avec le service judiciaire de protection des majeurs de l'Œuvre Falret, nous avons pu organiser une rencontre entre Béatrice et Madame Carlin (mandataire judiciaire de cette association). Elles ont pu échanger sur les mesures, évoquer les craintes et rentrer dans le concret. Cette rencontre a rassuré Béatrice qui petit à petit a pris conscience qu'une mesure de protection semblait nécessaire. Elle a finalement accepté d'aller voir un expert psychiatrique et d'écrire au Tribunal pour demander de l'aide.

L'instruction du dossier sera longue et en attendant la mise en place de la mesure le SAVS continuera à l'accompagner pour maintenir son budget pour pouvoir vivre dignement sans se mettre en danger.

Si la question de la mesure de protection ne se pose pas toujours aussi clairement que dans l'accompagnement de Béatrice, il n'en demeure pas moins que les accompagnateurs sociaux du SAVS sont souvent obligés d'aller au-delà de leurs missions pour permettre aux bénéficiaires de ne pas se mettre en danger financièrement. Ceci rend les chiffres de personnes bénéficiant d'une mesure de protection à relativiser.

3.5 Activités des personnes accompagnées



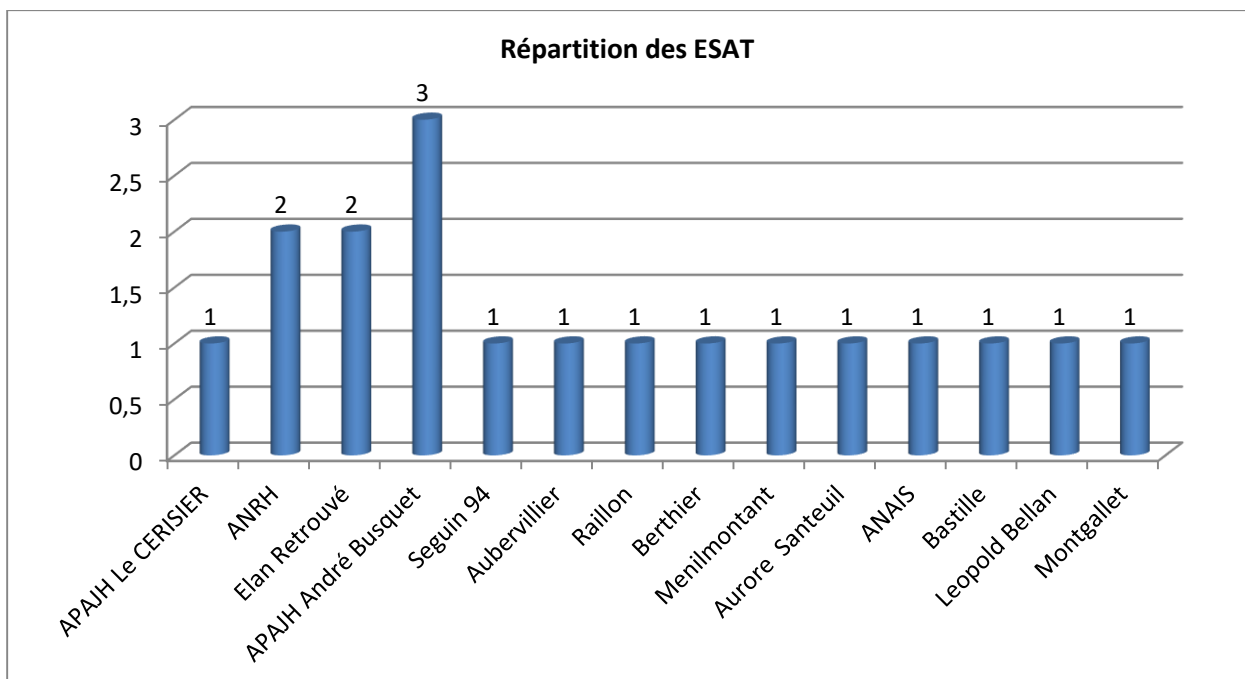
Pour une grande majorité des personnes accompagnées, le SAVS est la seule activité de la journée.

Le Service est donc un de leur rare lien social. Il leur permet de rencontrer d'autres personnes et d'avoir des échanges. Il est aussi le lieu qui peut repérer des difficultés psychiques rencontrées temporairement par les personnes.

Une autre partie des personnes accompagnées par le SAVS travaille en ESAT. Ce chiffre est constant par rapport à l'an passé, une seule bénéficiaire a quitté l'hôpital de jour pour devenir travailleuse d'ESAT.

Nous pouvons noter que le partenariat avec le SAIPPH a permis à 4 personnes d'être accompagnées dans leurs projets professionnels par cette structure en 2019.

Répartition par ESAT

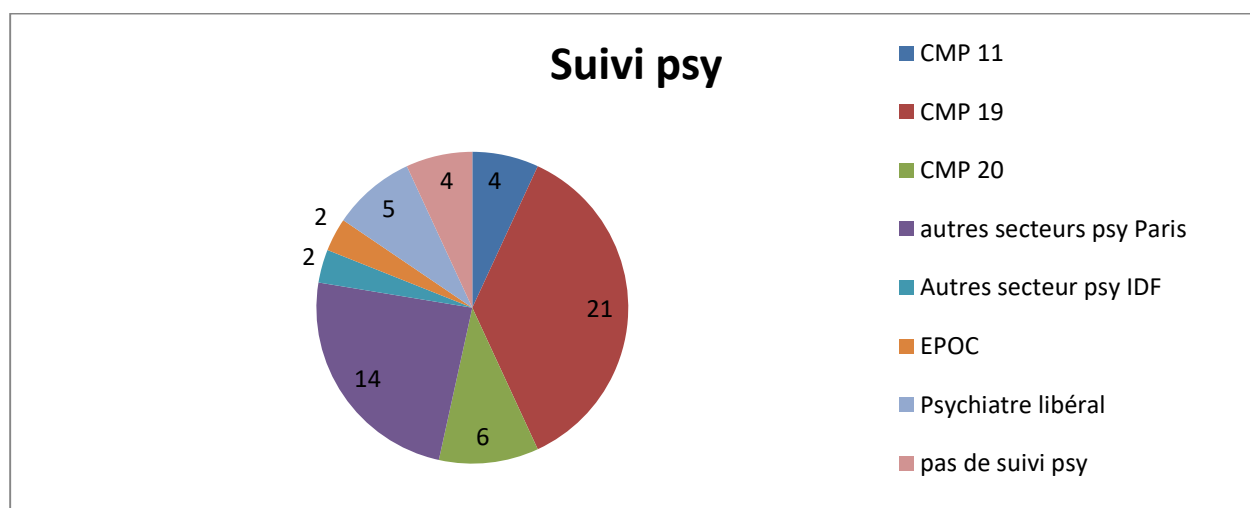


3.6 Revenus

| Type de revenus | Nombre de bénéficiaires |
|---|-------------------------|
| AAH | 25 |
| AAH et pension d'invalidité | 6 |
| AAH et salaire milieu ordinaire | 1 |
| AAH et salaire ESAT | 14 |
| Chômage | 1 |
| Minimum vieillesse | 1 |
| AAH, pension invalidité et revenus ESAT | 2 |
| Retraite et AAH | 3 |
| AAH et arrêt maladie | 1 |
| AAH, revenus ESAT et retraite | 1 |
| Pension d'invalidité seule | 1 |
| Salaire milieu ordinaire | 1 |
| Retraite seule | 1 |

La grande majorité des personnes accompagnées par le SAVS vivent de l'AAH. Pour certains un salaire d'ESAT vient compléter cette allocation.

3.7 Type de suivi psychiatrique des personnes accompagnées



La grande majorité des personnes accompagnées (45) sont suivies dans un CMP parisien.

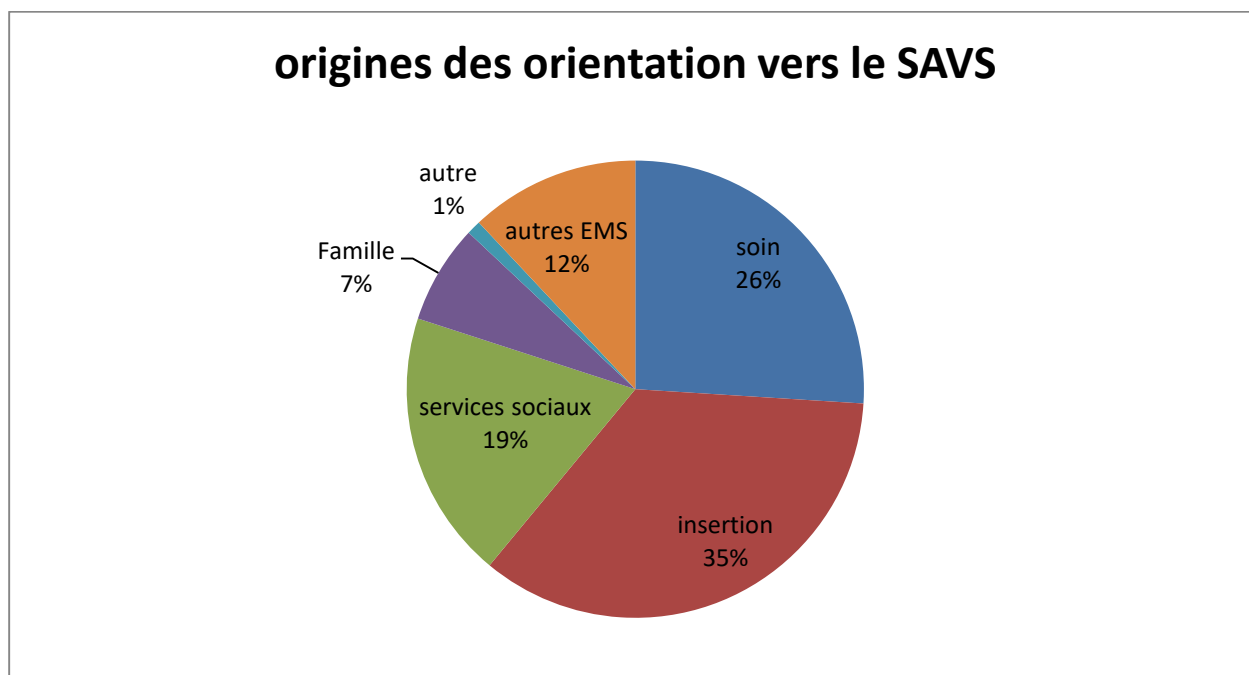
Les CMP du 19^{ème} arrondissement demeurent les plus grands lieux de soins pour les personnes accompagnées par le SAVS.

Focus sur les CMP 19^{ème} arrondissement :

| CMP | Belleville | Crimée |
|----------------------------------|------------|--------|
| Nombre de personnes accompagnées | 10 | 11 |

Il est à noter que 4 personnes n'ont pas de suivi psychiatrique. Cette situation s'explique par la pathologie de ces personnes. En effet, nous sommes dans le cas de personnes souffrant de déficience mentale qui ne nécessite pas de suivi psychiatrique.

3.8 Orientation vers le SAVS



Tableaux détaillés des origines d'orientation

| Soin | |
|--------------------------|-------------------------------|
| Organisme orienteur | Nombre de personnes orientées |
| CMP | 10 |
| Hôpitaux | 2 |
| Autre organismes de soin | 2 |
| Psychiatre libéral | 1 |
| Total | 15 |

| Insertion | |
|------------------------|-------------------------------|
| Organisme orienteur | Nombre de personnes orientées |
| ESAT | 11 |
| Cap Emploi | 5 |
| Centre Alexandre Dumas | 2 |
| ETAPE | 1 |
| SAIPPH | 1 |
| Total | 20 |

| Services sociaux | |
|---------------------|-------------------------------|
| Organisme orienteur | Nombre de personnes orientées |
| CASVP | 2 |
| MASP | 4 |
| Autre association | 2 |
| MDPH | 2 |
| UNAFAM | 1 |
| Total | 11 |

| Etablissements Médicaux sociaux | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| Organisme orienteur | Nombre de personnes orientées |
| ACT | 2 |
| Autres SAVS | 2 |
| Foyer d'hébergement | 1 |
| SAMSAH | 2 |
| Total | 7 |

| Autre | |
|----------------------------|-------------------------------|
| Personne orienteur | Nombre de personnes orientées |
| Famille | 4 |
| Stagiaire CAFERIUS du SAVS | 1 |
| Total | 5 |

4 - LES ACTIONS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL MENEES **LA REALISATION DES PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISES**

4.1. Les visites à domiciles

Les visites à domiciles sont proposées aux personnes dans le cadre de l'accompagnement individuel.

Si elles permettent de régler des problèmes matériels (réglage de téléphone, de télévision, etc...) ou administratifs (dégâts des eaux, classements de papiers, etc...), elles sont surtout des temps d'échanges privilégiés avec les personnes accompagnées et permettent à l'équipe du SAVS de mieux connaître leur vie et leur environnement.

Bien souvent le domicile reflète les difficultés que rencontre la personne mais également son état psychique. Lorsque les personnes ne vont pas bien leur logement peut être encombré ou abandonné. Elles permettent une évaluation de l'état de la personne.

Les visites à domicile facilitent également la coordination des actions avec d'autres professionnels intervenants chez les personnes (gardiens, aides à domiciles, infirmières...).

Si les visites à domicile sont proposées à chaque nouveau suivi, il faut souvent du temps avant que le premier rendez-vous soit pris. La visite à domicile demande en effet que la personne fasse suffisamment confiance au Service pour l'accueillir à son domicile.

Certaines personnes les acceptent facilement et d'autres les refusent. Le SAVS s'adapte à chaque personne, à chaque demande. Ces visites ne sont donc pas obligatoires.

En 2019, 32 personnes ont bénéficié de visites à domiciles. Ce chiffre est constant par rapport à 2018 (29 personnes).

| Visites à domiciles en 2019 | |
|--|------------|
| Nombre de personnes ayant bénéficié de visites à domicile. | 32 |
| Nombre total de visites à domicile effectuées | 112 |

Les visites à domicile sont des accompagnements particuliers, les professionnels accèdent à l'intimité des personnes accompagnées.

Le logement étant un espace privé et intime, il est fait en sorte que la visite à domicile ne soit pas vécue de manière intrusive par les personnes accompagnées. Durant la visite, la personne se situe comme l'accueillant.

Chaque visite à domicile est préparée en amont avec la personne accompagnée (date de la visite, les différents points qui seront abordés...).

Pour certaines situations, la personne est précédemment jointe par téléphone, afin de vérifier qu'elle est présente chez elle et quelle accepte toujours de recevoir.

Dans ce contexte d'intimité, il est parfois compliqué pour le bénéficiaire d'intégrer qu'il est suivi par une équipe et non par un accompagnateur social isolé. Il nous semblait donc important de ramener du tiers et l'Institution dans cette relation duelle.

Il a été décidé, pour les personnes bénéficiant de beaucoup, voir uniquement de visites à domicile, qu'il serait mis en place une double référence sociale.

Pour rappel, au SAVS les bénéficiaires ont un référent qui est leur interlocuteur privilégié, un co-référent est également désigné pour venir renforcer l'accompagnement ou le soutenir pendant des

absences. Le rôle du co-référent est plus dans le soutien, il est moins investi dans l'accompagnement. La co-référence est donc différente de la double référence où il est bien question de deux référents intervenants conjointement sur un même accompagnement.

Cette double référence va protéger les professionnels mais également les bénéficiaires d'un transfert trop fort, d'une relation individuel exclusive.

4.2 Les entretiens personnalisés

| Quantification des entretiens individuels - 2019 | |
|--|-------|
| Nombre de personnes ayant bénéficié d'entretiens individuels | 57 |
| Nombres total d'entretiens effectués | 1 149 |

L'ensemble des bénéficiaires ont eu au moins un entretien en 2019 qu'il s'agisse d'un entretien pour un point précis, pour le renouvellement du projet ou pour acter la fin de l'accompagnement. Seule une personne sortant du SAVS n'a pas eu d'entretien individuel du fait de sa position géographique (partie en province).

| Nombre d'entretiens annuels | Nombres de personnes reçues |
|-------------------------------|-----------------------------|
| de 21 à 50 entretiens et plus | 27 |
| de 11 à 20 entretiens | 19 |
| de 1 à 10 entretiens | 11 |
| aucun entretien | 1 |
| Total | 58 |

4.3 Les actions d'accompagnement social menées à l'extérieur du SAVS

Un accompagnement extérieur ne peut pas se quantifier en tant qu'acte simple.

En effet, les accompagnements extérieurs demandent une grande préparation en amont et parfois en aval.

Il faut bien souvent planifier ces rendez-vous, rassurer les personnes, leur réexpliquer le but et les aboutissements. La plupart du temps, il faut re-solliciter les personnes, leur rappeler le rendez-vous et même leur rappeler les conventions (être à l'heure, propres, avec les bons papiers, etc...).

Tout ceci représente un important temps de travail pour les professionnels.

Par ailleurs il faut ajouter le temps de trajet pour s'y rendre. Ces déplacements sont propices aux échanges. En dehors du cadre du SAVS, dans une relation duelle, il arrive souvent que les bénéficiaires se confient. Pour les rendez-vous les plus angoissants, le trajet est un temps pour souffler et être rassurer.

Après le rendez-vous les professionnels prennent du temps pour en reparler et le réexpliquer. Parfois, il faut également reprogrammer un nouveau rendez-vous.

Ainsi, le tableau ci-dessous ne montre qu'une partie du travail engagé par les professionnels pour un accompagnement extérieur.

| Quantification des accompagnements sociaux menés à l'extérieur - 2019 | |
|--|-----|
| Nombre de personnes ayant bénéficié d'accompagnements sociaux extérieurs | 36 |
| Nombres total d'accompagnements effectués | 104 |

| Nombre d'accompagnements extérieurs | Nombre de personnes accompagnées |
|---------------------------------------|----------------------------------|
| de 11 à 20 accompagnements extérieurs | 1 |
| de 1 à 10 accompagnements extérieurs | 35 |
| aucuns accompagnements extérieurs | 21 |
| Total | 58 |

36 personnes ont bénéficié d'accompagnements extérieurs en 2019.

4.4 Les actions de coordination médico-sociale

Dans le décret du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'accompagnement à la vie sociale et des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés, l'article D. 312-155-7. – stipule : « Dans le respect du projet de vie et des capacités d'autonomie et de vie sociale de chaque usager, les services définis à l'article D. 312-155-5 organisent et mettent en œuvre tout ou partie des prestations suivantes :

- L'identification de l'aide à mettre en œuvre et la délivrance à cet effet d'informations et de conseils personnalisés ;
- **Le suivi et la coordination des actions des différents intervenants ;**
- Le soutien des relations avec l'environnement familial et social ; »

Au vu du texte de loi et pour un meilleur accompagnement des personnes dans leur globalité, le travail partenarial en coordination avec les divers acteurs médico-sociaux reste donc une priorité pour le SAVS.

| Quantification de coordination médico-sociale - 2019 | |
|--|-------------|
| Nombre de personnes ayant bénéficié de coordination médico-sociale | 56* |
| Nombre total d'actes de coordination médico-sociale | 1398 |

*Deux personnes présentes au 1^{er} janvier ont arrêté leur accompagnement courant janvier (ils n'ont donc pas eu d'action de coordination).

| Nombre d'actions de coordinations sociales | Nombre de personnes concernées |
|--|--------------------------------|
| + de 50 actes de coordination | 9 |
| 41 à 50 | 4 |
| 31 à 40 | 7 |
| de 21 à 30 | 5 |
| de 11 à 20 | 17 |
| de 1 à 10 | 14 |
| aucun acte de coordination | 2 |
| Total | 58 |

En 2019, le SAVS a effectué 1 398 actes de coordination médico-sociale qu'ils s'agissent de réunions, d'échanges téléphoniques, de courriers, de notes sociales, de rendez-vous extérieurs...

La coordination médico-sociale implique donc de travailler en partenariat pour l'équipe.

4.5 Le Partenariat

Fort de ses années d'existence, le SAVS a su se faire connaître et a pu développer un travail partenarial important. Voici une liste non exhaustive des partenaires du Service classés par catégorie.

| Soin | |
|-----------------------------------|---|
| CMP 13 ^{ème} | Médecins généralistes |
| CMP Belleville | EPOC |
| CMP Crimée | CMP Square des cardeurs |
| CMP Saint-Eloi | Service UEROS médecine et réadaptation Hôpital Pitié Salpêtrière |
| CMP Servan 11 ^{ème} | Service d'aide à domicile LogiVitae |
| CMP Télégraphe | CMP L'Espagnol |
| CMP Turbigo | CMP République |
| CRIPS | SAAD Fondation Maison des Champs |
| Psychiatres en libéral | Réseau Paris Diabète |
| SAMSAH la Croix Saint-Simon | Centre de jour L'Adamant |
| Service AMSAD Léopold Bellan | Fondation Hospitalière Sainte-Marie Paris 14 ^{ème} |
| SSIAD Fondation Maison des Champs | |

| Insertion | |
|--------------------------------------|-------------------------|
| Association Vivre Alexandre Dumas | ESAT Santeuil |
| Ateliers thérapeutique Hubert Mignot | ESAT Bastille |
| Centre d'accueil de jour Mogador | ETAPE asso ETAI |
| Club House | ESAT d'Aubervilliers |
| ESAT André Busquet | ESAT ANRH |
| ESAT Berthier | ESAT Anne-Marie Rallion |
| ESAT de l'Élan Retrouvé | ESAT de Montgallet |
| ESAT Le Cerisier | ESAT Seguin |
| ESAT Léopold Bellan | ESAT Anais |
| ESAT Ménilmontant | SAIPPH |
| ESAT Ecodair | |

| Activités | |
|-------------------------------------|---------------------|
| ANCV | Viacti |
| Grand Palais | Musée du Louvre |
| Sylvie Marini (socio esthéticienne) | Le 104 |
| Théâtre Chaillot | Cité de La Villette |

| Social | |
|--|--|
| Assistantes sociales en CMP | Resto du Cœur |
| CASVP 14 ^{ème} | CASVP 12 ^{ème} |
| CASVP 19 ^{ème} | CASVP 20 ^{ème} |
| MDPH | Service de curatelle ATFPO |
| Secours Catholique | Solidarité Sida |
| Service de curatelle Œuvre Falret | Service de tutelle UDAF de Paris |
| Service de mesure de protection GAG 19 | Olga Spitzer (protection de l'enfance) |

| AUTRES | |
|---|---------------------------|
| ACSP (association proposant des petits travaux) | Carrefour des solidarités |
| CAEPSY | |

Le SAVS a de nombreux partenariats mais, très peu de ces derniers sont formalisés par des conventions. Toutefois en 2019, de nouvelles conventions partenariales ont été signées entre le SAVS et des acteurs associatifs. Ce fut le cas avec le Réseau Paris Diabète, L'ANCV, ASM13, VIACTI.

Si le partenariat permet une prise en charge globale des difficultés des personnes accompagnées, il permet également au SAVS d'accueillir de nouveaux bénéficiaires. Ainsi sur les 9 nouveaux accompagnements en 2019, **8 personnes** ont été orientées vers le SAVS par un de ses partenaires.

4.5.1 Partenariat et information à l'intention du Public

En 2019, au SAVS il a été proposé aux bénéficiaires de participer à des temps d'informations sur des sujets les concernant. Lors de ces temps collectifs tous les bénéficiaires ont été invités à venir rencontrer les partenaires et leur poser des questions. Pour que ces temps touchent un large public, ils ont eu lieu en soirée pour que les travailleurs puissent également être présents.

- Information sur le Diabète

Ainsi le Réseau Paris Diabète est venu animer un atelier préventif sur cette maladie et donner quelques conseils nutritionnels. **18 Bénéficiaires** ont pu bénéficier de cette information, 5 d'entre eux souffrent de cette pathologie.

Les bénéficiaires ont été très satisfaits de cette information comme le montre les questionnaires de satisfaction :

| Moyennement satisfait | Satisfait | Très satisfait |
|-----------------------|-----------|----------------|
| 1 | 8 | 9 |

Certains bénéficiaires ont pu noter en commentaire du bilan de cette action : « Il reste à faire », « Bon à savoir, comprendre, réagir et agir », « beaucoup d'informations très intéressantes », « Je suis très contente de participer à cette formation en souhaitant vous contacter ».

- Information vie affective et sexuelle

En juin, le CRIPS est venu pour deux interventions autour de la vie affectives et sexuelles. Nous avons en effet, choisi d'organiser ces rencontres en deux temps, un pour les hommes et un pour les femmes. Il nous a semblé que certains seraient plus à l'aise pour parler de ce sujet, s'ils n'étaient pas avec des personnes du sexe opposé.

| Nombres de participants total | Nombre d'hommes | Nombre de femmes |
|-------------------------------|-----------------|------------------|
| 18 | 12 | 6 |

Cette information leur a permis d'aborder des questions intimes avec une personne plus neutre que leur référent dans le cadre sécurisant du SAVS. Cela a permis de protéger la relation mais également de délier la parole.

La parole aux Bénéficiaires

Extrait des « Potains du SAVS » n°3 (*)

Le CRIPS est venu nous rencontrer le lundi 17 juin (pour les hommes) et le lundi 24 (pour les femmes).

Nos impressions ont été très bonnes !

Nous avons parlé de l'association en général...

Depuis toujours, la femme est vue comme inférieure dans la société (notamment lors de la ménopause).

L'intervenante Hélène, que nous avons trouvée très agréable, a abordé avec nous les rapports affectifs et sexuels entre les hommes et les femmes. Elle nous a mis à l'aise, ce qui a permis à tout le monde de se sentir bien et de parler sereinement et sans tabou.

Elle a présenté tout d'abord des fiches techniques sur les différences physiologiques entre les hommes et les femmes et les différents moyens de protection et de contraception.

Nous avons appris qu'il y avait des sensibilités similaires chez les deux sexes et des maladies qui sont sexuellement transmissibles comme le SIDA.

Dans les groupes, il y avait beaucoup de respect et d'écoute entre nous.

D&L

(*) Le Journal « Les Potains du SAVS » a vu naître sa première édition début 2019. Co écrit par les bénéficiaires du SAVS il relate sorties et activités du SAVS mais aborde aussi des sujets plus personnels, des sujets d'actualité.

Ces temps de rencontre avec le CRIPS et le réseau diabète ont été bien accueillis par les bénéficiaires.

Correspondant à un besoin, les bénéficiaires ont demandé qu'ils soient reconduits en 2020 sur d'autres thèmes.

5 - LES TEMPS D'ACCUEIL COLLECTIFS, LES ATELIERS, LES SORTIES EXTERIEURES, LES ATELIERS

5.1 Les temps d'accueil collectif et sorties culturelles extérieures

En plus du suivi individuel, le SAVS propose des temps collectifs.

Ces temps collectifs ont lieu lors d'un accueil libre hebdomadaire du mardi au vendredi de 16h00 à 19h00, (18h00 pour le vendredi), mais également lors d'activités et de sorties les samedis.

En 2019, à la demande des bénéficiaires, le temps d'accueil a été **prolongé d'une heure**. Sur une suggestion de la boîte à idée et après échange en groupe d'expression, il a été décidé que l'accueil libre du mercredi commencerait à 15h00 et non plus à 16h00.

Les temps d'accueil libre permettent aux bénéficiaires de :

- ✓ Rompre leur solitude
- ✓ Se donner rendez-vous entre eux pour partager, rire... et ainsi tisser des liens d'amitiés par certains
- ✓ Décompresser de leur journée
- ✓ Venir rencontrer les professionnels de façon informelle ou formelle en demandant un rendez-vous
- ✓ Calmer des angoisses fortes

Lors de ces temps d'accueils libre, des membres de l'équipe du SAVS sont présents pour réguler le groupe et s'assurer que tout se passe bien.

C'est aussi l'occasion pour eux de discuter de façon informelle avec les Bénéficiaires. Cela permet de prendre des nouvelles et d'échanger sur le quotidien des personnes accompagnées. Ces moments viennent souvent appuyer le travail fait individuellement. Il n'est d'ailleurs pas rare que des rendez-vous individuels soient pris lors de ces temps d'accueil.

Bien souvent ces moments sont médiatisés pour faciliter la parole, la détente... Les Bénéficiaires sont ainsi invités à participer à des jeux, faire des mandalas...

La parole aux bénéficiaires !

Extrait du Journal « Les Potains du SAVS » n°3



Tous les mardis après le travail, je fais des mandalas au SAVS. Je sors les feutres du placard, je prends le classeur où sont rangés les modèles puis je choisis un mandala.

Je mets toujours une feuille sous le mandala pour protéger la table car les feutres transpercent le papier. Je sors les feutres de leur étui et je les mets bien à plat sur la table en les triant par couleur.

Les mandalas, ce sont des motifs à colorier. Au SAVS il y a beaucoup de jolis modèles (géométrique ; thème de Noël ; animaux ; fleurs ...) il y en a des faciles mais aussi des durs. Il faut choisir plusieurs couleurs. C'est important de bien choisir ses couleurs pour que ce soit joli !

Le mieux c'est de choisir plusieurs couleurs et les alterner. Au SAVS quand les mandalas sont finis, on les range dans la pochette ou on peut les découper pour les

afficher. S'ils ne sont pas finis, on note nos noms et prénoms et on les met en première page du classeur pour pouvoir les retrouver facilement la prochaine fois. Actuellement nous venons d'acheter des nouveaux feutres. Nous en avons soixante nouveaux qui ont deux côtés. Il y a un côté fin et un côté plus large ça permet de faire les détails sans déborder.

J'aime faire des mandalas parce que ça me détend ! C'est un temps calme mais on doit se concentrer ! Parfois on en profite aussi pour parler un peu ou écouter de la musique. Quand on est inquiet ou stressé, les mandalas permettent de nous calmer. On pense plus à rien. Faire des mandalas après mon travail permet d'enlever tout mon stress de la journée ! Ça me permet de passer à autre chose, de penser à autre chose. Je vous conseille à tous d'essayer et de venir en faire au SAVS !!

M.A

Cette année **50 personnes** ont participé au moins à un temps collectif.

| Nombre de participation à des temps collectifs | Nombre de personnes touchées |
|--|------------------------------|
| + de 100 | 4 |
| de 61 à 100 | 11 |
| de 21 à 60 | 16 |
| de 1 à 20 | 19 |
| Aucune participation | 8 |
| Total | 58 |

Cette année encore, le SAVS a proposé des activités variées afin de toucher un maximum de personnes. **74 sorties** extérieures ou événements au SAVS ont été organisées par l'équipe, soit une moyenne de **1.35 sorties par semaine**. Elles ont bénéficié à **628 personnes**. En moyenne, les activités (hors ateliers) ont accueilli **8.50 bénéficiaires** en 2019.

Elles sont aussi l'occasion pour l'équipe, de travailler la question de la relation à l'autre, des déplacements, de l'engagement, des horaires...

| Activités par genre | Nombre | Nombres de participants |
|----------------------------------|-----------|-------------------------|
| Expositions | 21 | 164 |
| Balade/pique-nique | 9 | 62 |
| Cinémas | 9 | 71 |
| Restaurants | 4 | 51 |
| Cirque | 2 | 15 |
| Projection film au SAVS et débat | 4 | 44 |
| Théâtre | 2 | 20 |
| Spectacle de danse à Chaillot | 8 | 62 |
| Evènements sportifs | 6 | 54 |
| Aquarium | 1 | 8 |
| Goûters | 2 | 28 |
| Réveillon | 2 | 31 |
| Concerts | 3 | 18 |
| TOTAL | 74 | 628 |

Les grèves du mois de décembre ont obligé l'équipe à revoir son planning d'activité. De nombreuses sorties ont été annulées faute de moyens de transport. Les bénéficiaires ont par conséquent été accueillis beaucoup au SAVS pour des activités. Des sorties dans le quartier du SAVS ont également été proposées (cinéma, balade...). Si les activités collectives ont été concentrées localement elles n'ont pas été suspendues durant cette période.

5.1.1 Les bénéficiaires, force de proposition

Les bénéficiaires sont invités à faire des propositions de sorties tout le long de l'année soit en parlant directement à l'équipe soit en inscrivant leurs idées dans la boîte à idée.

C'est sur la base de ces propositions que l'Equipe va préparer le planning mensuel, en fonction du nombre d'idées et de leur faisabilité, les professionnels élargiront le choix avec d'autres offres.

5.1.2 Des sorties en autonomie

En fin d'année 2019, il a été proposé aux bénéficiaires du SAVS d'aller à un concert de la Philharmonie en autonomie.

En effet, la dynamique de groupe d'une partie du collectif à ce moment, permettait aux professionnels d'envisager des projets de ce type. L'ambiance, la confiance et le respect entre les bénéficiaires ne risquait pas de mettre à mal les individus le constituant.

Le SAVS a donc réservé les places et aidé les bénéficiaires à s'organiser pour se retrouver directement sur place mais aucun professionnel n'était présent lors de cette sortie. La cheffe de Service était toutefois joignable par téléphone durant toute la durée du spectacle par les bénéficiaires qui en avaient besoin. S'ils ont eu besoin de l'appeler au début pour se retrouver, ils ont passé le reste de la soirée entre eux et ont profité du spectacle.

Fort de cette expérience, un bénéficiaire a proposé à l'ensemble des bénéficiaires de l'accompagner à un concert dont son neveu était le chef d'orchestre. L'information a été notée dans le planning mensuel puis il a été vu les bénéficiaires qui pouvaient être intéressés, il a réservé les places et avec l'aide de l'équipe, organisé la sortie.

Les Bénéficiaires ont apprécié ces temps entre eux. Ces moments permettent à l'équipe de travailler pleinement l'autonomie. Il est donc envisagé de repropose des sorties en autonomie en 2020.

5.2 Les ateliers de médiation artistique et culturelle

Ateliers proposés en 2019 :

- Atelier Mythos
- Atelier cuisine du monde
- Groupe de discussion
- Mandalas de Noël
- Activité physique adaptée
- Bien être
- Journalisme
- Expression plastique
- Jardinage à la Villette

5.2.1 Atelier cuisine

Les ateliers cuisine du SAVS ont évolué en 2019 et leurs objectifs ont été retravaillés. Corinne FISSOUROU, accompagnatrice sociale, nous présente les enjeux de ces temps d'activités.

Nous accueillons un public qui, en majorité, vit seul, avec un faible revenu, souvent isolé et en recherche de créer du lien social.

Pour la plupart d'entre eux, l'alimentation doit être rapide, sans cuisiner et sans se ruiner. Les repas se composent principalement de plats préparés peu coûteux.

C'est dans ce contexte que le projet d'atelier cuisine a été pensé en 2007, sous l'impulsion de l'équipe, consciente que ces comportements alimentaires représentaient un potentiel risque pour leur santé (surpoids, diabète...).

L'atelier avait le double objectif :

- D'améliorer la qualité de vie des bénéficiaires en leur apprenant à élaborer des recettes simples et équilibrées qui tiendraient compte de leur pathologie et de leur budget.
- De contribuer à leur socialisation en permettant par la cuisine de créer de la convivialité.

Depuis, cet atelier a réussi le pari de se pérenniser et de s'inscrire de façon régulière dans le programme des activités proposées les samedis.

En 2019, l'accueil de nouveaux bénéficiaires ainsi que l'arrivée progressive de nouveaux professionnels dans l'équipe a mis en évidence l'intérêt de repenser les actions et les objectifs de l'atelier.

Pour les redéfinir nous les avons, dans un premier temps, interrogés :

- Étaient-ils mesurables, appropriés, réalistes ?
- Dans sa composition, l'équipe était-elle compétente pour évaluer les comportements alimentaires des bénéficiaires ?

A partir de tous ces questionnements, nous réalisons rapidement que l'aptitude à accompagner et à évaluer le changement des comportements alimentaires ne s'improvise pas. Il requière des compétences et une démarche pédagogique adaptée.

L'éducation à la nutrition, dans ce contexte, ne peut pas, uniquement, reposer sur les compétences de l'équipe éducative constituée de travailleurs sociaux. Outre le temps et les moyens nécessaires, il s'agit aussi de pouvoir fixer des points à évaluer.

L'atelier cuisine est proposé une fois par mois et les bénéficiaires peuvent s'y inscrire librement. Ainsi, cette forme rend ardue l'évaluation des objectifs puisque le groupe n'est pas toujours composé des mêmes personnes et que la fréquence des séances, bien que régulière, n'est pas suffisante pour un vrai travail éducatif.

Tous ces éléments nous permettent de conclure que les moyens à notre disposition ne sont pas réunis pour mesurer si cette activité peut apporter les changements de comportements alimentaires visés.

Pour autant, l'atelier rencontre un franc succès auprès des bénéficiaires. Nous avons donc choisi de le repenser en y intégrant de nouveaux objectifs prenant en compte tous les éléments de notre analyse afin de les adapter à notre public.

Atelier cuisine du monde : une démarche participative pour favoriser le lien social et l'autonomie

Partant de l'idée que la cuisine contribue à des moments agréables et chaleureux, nous avons fait le choix d'oublier les règles de la diététique, en tout cas dans leurs formes les plus contraignantes, pour s'attacher à créer des moments propices à la convivialité.

C'est donc autour du plaisir de manipuler les aliments, de créer et de goûter que nous avons pensé l'atelier en incluant la dimension interculturelle. Ainsi, chacun à l'occasion de se prendre au jeu de la découverte et du voyage culinaire.

Nous accueillons un public pluriculturel ce qui facilite l'introduction de l'interculturalité et apporte une richesse supplémentaire pour les propositions de recette. Les bénéficiaires le désirant, ont ainsi, la possibilité de partager un peu d'eux-mêmes au travers des saveurs de leur pays d'origine.

En cuisine, le résultat est concret et visible tout de suite, c'est donc un moyen de valoriser les compétences et les capacités des participants.

Nous avons également à cœur de leur permettre d'apprendre à travailler en équipe. Tout en gardant à l'esprit que la plupart vivent seuls et privilégient une alimentation rapide. Nous nous risquons à proposer des recettes élaborées qui demande du temps et que l'on réalise collectivement : « car si tout seul on va vite, ensemble on va loin ».

Afin de favoriser l'autonomie et la prise d'initiative, avant chaque atelier, l'équipe éducative travaille à la conception de fiches techniques. Ces dernières reprennent en images chaque étape de la réalisation des recettes à proposer. Pour se faire, nous sélectionnons des photos explicites prises sur le net et nous rédigeons des consignes simplifiées. De cette façon, les instructions sont accessibles à tous. Chacun peut s'en saisir et réaliser une partie de la recette en toute autonomie. La liste des courses est aussi produite en amont. Les courses font partie intégrante de l'atelier et sont faites avec les participants.

Nous avons conservé la forme initiale de l'atelier qui reste mensuel, libre d'adhésion avec une participation financière symbolique.

Pour l'heure, l'atelier « Cuisine du monde » est à ses prémices mais il a d'ores et déjà reçu un accueil favorable.

Les ateliers cuisine du monde ont en effet reçu un accueil positif des bénéficiaires puisqu'ils sont en moyenne plus de 8 à y participer chaque mois.

| Nombres de séances | Nombre de participants global | Moyenne de présence par atelier |
|--------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| 11 | 89 | 8.09 |

En 2020, l'atelier Cuisine du monde proposera aux bénéficiaires de découvrir de nouvelles destinations culinaires.

5.2.2 Atelier Journalisme

En fin d'année 2018, un atelier Journalisme été proposé aux bénéficiaires. En début 2019 c'était la première édition.

Lydia BARDIN, accompagnatrice sociale et animatrice de l'atelier, revient sur les débuts et les apports d'un tel atelier au sein du SAVS.

Le Journal « Les Potain du SAVS » : un espace d'écriture et d'élaboration collective

Genèse de l'atelier

Le choix d'un atelier journal est né d'une proposition institutionnelle. Cet atelier d'écriture nous

apparaissait comme une opportunité supplémentaire d'offrir un lieu d'expression qui permet à la personne de mettre du sens aussi bien sur sa propre existence que sur son environnement, de passer de position passive d'objet, à une position de sujet.

L'idée d'un atelier journal était également de générer du lien à la fois entre les personnes accompagnées construisant ensemble ce journal mais aussi entre les lecteurs qu'ils soient bénéficiaires du SAVS, professionnels au sein de la Fondation Maison des Champs, familles, soignants....

Cet atelier, proposé lors de la réunion trimestrielle d'expression des bénéficiaires a été accueilli avec enthousiasme par de nombreuses personnes.

Il a débuté entre fin décembre 2018 et début janvier 2019 et à lieu chaque mardi après-midi de 16H30 à 18H30.

Co-construction de l'atelier journal

Les premières séances ont permis aux bénéficiaires et aux professionnels de définir les modalités de l'atelier, le format et le contenu éditorial du journal avec comme support différents journaux et revues existants apportés par les personnes accueillies (Le parisien, 20 minutes, etc.). Nous l'avons pensé semi-ouvert, c'est à dire que quiconque peut s'engager à condition de rester au moins le temps de la construction complète de son article.

Le choix du format s'est porté sur un journal trimestriel avec différentes rubriques (sports, littérature, people, loisirs, cuisine, jeux ...) rendant compte de l'actualité du SAVS, du quartier, de Paris et plus largement du monde qui nous entoure selon les intérêts de chacun des participants.

Concernant le nom du journal, nous avons effectué un brainstorming où tous ont pu apporter leur contribution. Après un vote, le nom de « Potain du SAVS » a été retenu (en lien avec la rue du docteur Potain, l'adresse du SAVS).

Cet atelier journal est animé par deux professionnels du SAVS garants du cadre de l'atelier. Notre rôle est de soutenir le choix d'un sujet pour les journalistes. Nous sommes également une réassurance et un soutien à la rédaction lorsque cela est nécessaire.

Les sujets sont choisis librement, toutefois le journaliste doit toujours avoir à l'esprit que son écrit s'adresse à un futur lecteur dans le respect d'autrui.

Les premiers temps de l'atelier sont constitués de recherches préalables sur les sujets choisis sur internet puis commence l'ébauche de l'article sur papier, seul ou à deux. A cette étape, L'orthographe et la syntaxe sont délibérément mis de côté pour ne pas constituer un frein à la rédaction et éviter ainsi le syndrome de la page blanche.

Si le contenu des articles est généralement élaboré en atelier, certains préparent des articles durant leur temps libre et les finalisent en atelier. D'autres, pour qui le rapport au groupe est trop difficile, nous déposent leur article fini. La créativité est vivement sollicitée et chacun apporte sa propre contribution en fonction de ses possibilités. Tout article est systématiquement signé du prénom du rédacteur qui l'a rédigé.

Pour l'élaboration du journal, il nous importe trois éléments : la réalisation manuscrite de l'article à publier, la retranscription informatique et le choix de l'illustration.

L'atelier journal, contrairement à d'autres ateliers, est accompagné d'une contrainte : la périodicité et donc « l'impératif » de production. Cette contrainte place les rédacteurs face à la réalité du temps qui

passé. La construction d'un journal avec son objectif de publier « dans les temps », participe à une inscription dans une temporalité objective.

L'atelier est accessible à toutes sortes de personnes accompagnées, y compris ceux qui ont un accès limité à l'écriture. La maîtrise de l'écriture n'est donc pas une condition essentielle. Ces personnes peuvent nous dicter le contenu de leurs articles et ainsi s'exprimer au même titre que les autres participants. Certaines personnes choisissent également d'autres formes d'expression comme le mandala, les jeux etc., tous les modes d'expression sont les bienvenus.

Le groupe de rédacteurs est d'ailleurs à ce sujet très hétérogène, ce qui ne change rien à la place qu'occupe chacun ou à l'objectif commun poursuivi.

Constats après une année d'exercice :

Après une année et 5 éditions, nous pouvons constater que la participation ne faiblit pas. Nous avons été surpris par l'implication et la régularité des journalistes. Au noyau dur actif s'est ajouté de nouveaux rédacteurs au fil des séances.

| Nombre de Séances | Nombre de participants global | Moyenne de présence par Bénéficiaire |
|-------------------|-------------------------------|--------------------------------------|
| 37 | 349 | 9.44 |

L'implication liée à la nouveauté ne s'est pas délitée. Elle perdure et se renforce même. Le journal s'étoffe au fil des parutions. Les rédacteurs viennent maintenant à l'atelier en ayant pensé au préalable à un sujet d'article.

Si nous sommes toujours très présentes en tant qu'animatrices auprès des personnes pour qui la rédaction nécessite un étayage important, nous pouvons constater après une année d'exercice une réelle solidarité entre les rédacteurs. Certains assurant parfois cette fonction d'étayage avec beaucoup de bienveillance vis à vis d'un rédacteur plus en difficulté.

Les relations entre les participants sont plus fluides. Le souci de la construction d'un objet commun a permis aux rédacteurs de nouer des liens dans un cadre contenant et susciter des collaborations sur des articles communs écrits à quatre mains.

L'atelier est pour certaines personnes le premier espace collectif investi au SAVS, être au contact du groupe tout en étant dans une activité individuelle d'écriture.

Pour d'autres, l'exercice d'écriture permet de mettre à distance, de canaliser, pendant le temps de l'atelier, les éléments hallucinatoires, les idées délirantes dont elles sont animées.

Beaucoup ont pu se découvrir des capacités d'écriture qu'elles ne soupçonnaient pas. Pour d'autres plus en difficulté, nous avons pu observer des progrès notoires dans la construction de leurs récits.

La retranscription informatique des articles a été également l'occasion pour certains rédacteurs de se confronter pour la première fois à l'utilisation d'un ordinateur. Tâche difficile voir périlleuse qu'ils ont assumé avec beaucoup de sérieux et de persévérance.

L'équipe rédactionnelle se montre également de plus en plus autonome. Ils installent maintenant le matériel et commencent à travailler sur des articles sans attendre les animatrices qui encadrent l'atelier.

Les sujets se sont diversifiés. Les sorties et activités du SAVS nourrissent toujours les sujets des articles,

mais nous avons pu voir apparaître des sujets plus personnels, des sujets d'actualité, témoin d'un ancrage dans le temps. L'humour a également fait son apparition et apporte une touche de fantaisie à un journal qui se veut à l'image de ces rédacteurs.

L'ambiance est empreinte de sérieux, de bienveillance mais aussi d'une grande convivialité. Certains apportant gâteaux et pâtisseries pour sceller ce moment de vivre ensemble.

L'accueil libre du SAVS reste ouvert pour les autres personnes pendant l'atelier. Leur présence dans la même salle est une contrainte parfois sonore et pas toujours compatible à l'exercice de concentration que nécessite l'acte d'écriture. Toutefois cette proximité permet également de susciter pour certains spectateurs, le désir de rejoindre l'atelier.

Enfin, à chaque parution, les rédacteurs sollicitent des exemplaires supplémentaires qu'ils destinent à leurs familles, leurs psychiatres, leurs moniteurs d'ESAT etc... Cette ouverture vers l'extérieur témoigne d'un réel apport narcissique, d'une représentation de soi positive ressentie par les rédacteurs.

Tout ceci, d'une certaine manière conforte notre idée que la création d'un atelier d'écriture journalistique au SAVS s'inscrit dans un processus thérapeutique ayant des effets bénéfiques significatifs pour des personnes en situation de handicap psychique. Fort de cette expérience, nous poursuivons cette aventure pour une seconde année avec, nous l'espérons, des articles toujours plus nombreux et inspirés.

Si cet atelier permet aux bénéficiaires de s'exprimer, il leur permet avant tout de se confronter à l'écriture. Ceci n'est pas chose aisée. Lorsqu'on écrit, on mesure son propos, on choisit ses mots, on prend du recul...C'est tout ceci qu'ont voulu exprimer P&D dans leur édito sur l'écriture.

La parole aux Bénéficiaires !

Edito du numéro 2 du Journal « Les Potains du SAVS »

Pourquoi écrire ?

On comprend volontiers l'envie de mettre des mots sur un ressenti ou un vécu, l'envie de raconter, l'urgence de transmettre, le souhait de laisser une trace, le besoin de se débarrasser de quelque chose, la soif de communiquer.

L'écriture est une façon de s'exprimer, l'écriture est très personnelle : on a tous une façon différente d'écrire qui nous appartient. Ecrire pour ralentir le temps : tout va trop vite. Les informations numériques circulent à une vitesse folle, écrire à la main c'est prendre le temps de choisir ce

que l'on juge important à dire, de sélectionner les bons mots, écrire permet de privilégier la qualité à la quantité. Cela permet de se mettre dans sa bulle et de voyager à travers les mots.

Notre imaginaire est mis à contribution, c'est un art qui perdure depuis la nuit des temps.

Cela nous procure un bien-être, une évasion, une liberté totale sur les différents sujets abordés : l'esprit d'équipe au sein de notre rédaction est très complémentaire et motivé, cela a permis à certains de trouver des compétences cachées sur la narration, l'association des mots et ainsi créer une synergie. Cette émulation continue encore aujourd'hui, elle pousse le groupe vers le haut vue la quantité de sujets traités.



Nous espérons que vous prendrez plaisir à lire nos articles comme nous, nous avons pris du plaisir à les écrire.

R&P

Le journal est un véritable outil de communication interne et externe. Il est envoyé à l'ensemble des bénéficiaires et les journalistes ont plusieurs fois exprimé le souhait de donner envie aux bénéficiaires ne faisant pas d'activité avec le Service de venir sur les temps collectifs. Sa diffusion externe (aux différents partenaires), due qu'aux journalistes eux même, permet de faire connaître d'avantage le Service. C'est une belle vitrine des activités proposées.

5.2.3 Atelier Jardinage

En 2019, 3 ateliers jardinage dans les jardins passagers de la Villette ont été organisés.

| Nombres de séances | Nombre de participants global | Moyenne de présence par atelier |
|--------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| 3 | 21 | 7 |

Ces ateliers sont les premiers d'un cycle (de 6 ateliers) se déroulant entre juin 2019 et juin 2020 avec une interruption de novembre 2019 à mars 2020. Les bénéficiaires y ont découvert les taches inhérentes au jardinage et découvert de nombreuses plantes grâce aux connaissances de l'animatrice des jardins de la Villette.



Tous ont aimé cette activité physique et nature. Certains bénéficiaires (travailleurs ou ex travailleurs d'ESAT en atelier jardin) ayant de réelles compétences en la matière ont su les partager avec le reste du groupe. Ceci a été très valorisant pour eux. Ces moments de re-narcissisation sont primordiaux pour nos publics qui ont souvent de très mauvaises images d'eux même.

La parole aux Bénéficiaires !

Extrait du Journal « Les Potains du SAVS » n°3

Atelier Jardinage à la Villette

Nous sommes allés au parc de la villette le 25 mai faire un atelier jardinage, nous avons regardé des herbes.

Avec un alambique, elle nous a extrait+ à tous de l'essence de plante, j'ai eu de l'essence de lavande et ça sentait très bon. Le jardin était très joli très fleuri.

Nous avons découvert 10 espèces de plantes. Je vais vous en présenter certaines la lavande, elle est cultivée pour sa senteur, on en fait de l'eau de Cologne mais elle a d'autres vertus, elle lutte contre les microbes et aide lorsqu'on a mal au ventre, elle est aussi bonne pour les problèmes de tension, elle calme le stress et l'anxiété, elle est bonne pour la peau et les cheveux.

La sauge : elle aide à guérir la gorge et la toux. C'est bon contre les gripes, elle aide aussi à lutter contre l'anxiété, elle est riche en vitamine B. La sauge, elle est recommandée aux femmes pendant leurs règles, elle aide aussi à digérer et calme l'asthme.

La mélisse : cette plante est un antifatigue et calme les nerfs. Il faut prendre toutes ces plantes en tisane.

Nous retournons au jardin de la villette bientôt pour un nouvel atelier ou nous allons mettre plus les mains dans la terre.

Nous sommes allés en groupe pour compléter la formation de l'atelier jardinage. Mais, avant nous avons déjeuné sur la pelouse en face d'un enclos avec trois ou quatre moutons.

Nous nous sommes dirigés vers le jardin où nous attendait l'animateur Antoine, pour nous expliquer toutes sortes de terres (terre humus, terre de sable, terre d'argile). Dans le jardin il y avait beaucoup d'arbres fruitiers (abricotiers, pommiers, pruniers, pêchers, figuiers...). Ensuite nous avons assisté à l'atelier plantations de graines. Dans de grandes soucoupes Antoine nous a montré les différentes terres avec plusieurs petites bêtes (verres de terre rouges, verres de terre normale, cloportes, fourmi). Pour finir la séance jardinage, nous avons plantés nous même les petites graines dans des petits pots, terre d'argile pétrie en boule et mélanger avec la terre de sable, jusqu'à trois centimètres de terre, après on a planté des graines de tournesol, haricots et maïs donc deux sortes de graines de maïs (maïs ordinaire et maïs des indiens). Nous avons été invités à écouter du slam, écrit par des jeunes de différentes religions surtout d'Afrique Mali, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, etc...), pendant une bonne heure. Avant de nous séparer nous avons été nous désaltérés la gorge dans une buvette à la Villette car la chaleur était au rendez-vous. Puis le groupe est partie chacun de son côté.

H., C. & S.

5.2.4 Atelier sport / activité physique adaptée

L'année 2019 au SAVS a été une année sportive ! En effet, il a été proposé aux bénéficiaires d'assister à de nombreux événements sportifs (Foot, tennis, basket, volley...). Ces sorties ont suscité un fort engouement. Fort de ce succès, à partir du dernier trimestre de 2019, le SAVS a mis en place une activité physique adaptée/sport en partenariat avec l'Association VIACTI qui anime des ateliers au sien des Appartements de Coordination Thérapeutique du pôle médico-social.

Gélin Van Lierde, accompagnateur social et référent de l'activité nous livre les objectifs et son déroulé.

Les bénéficiaires du SAVS ont fait la demande de pratiquer le sport avec le SAVS lors d'un groupe d'expression en 2019. Bien que le SAVS propose des sorties autour d'événements sportifs, ils souhaitaient se mettre eux-mêmes en mouvement. Leurs attentes étaient variées, certains voulaient pratiquer une activité physique soutenue sollicitant le cardio d'autres voulaient d'avantage une reprise du sport en douceur autour d'exercices d'étirements.

Les professionnels du SAVS n'ayant pas la compétence pour animer ce type d'atelier, l'équipe a sollicité l'association VIACTI. Il s'agit d'une association qui propose l'intervention de coach encadrant des activités physiques adaptées (APA) auprès d'établissement médico sociaux ou de particulier.

Le coach utilise des techniques corporelles comme la gymnastique douce, des initiations au yoga, du renforcement musculaire, de la natation, de la marche, du football ou encore du vélo aux services d'une prise en charge globale d'un parcours de vie.

D'après l'UNAFAM, le coach en APA intervient auprès de toutes les personnes souhaitant pratiquer une activité physique adaptée à ses capacités, à des fins de traitement préventif ou pour améliorer son état de santé. Il peut s'agir de favoriser la rééducation, la réadaptation, l'éducation, la prévention ou encore l'insertion sociale, tout en prenant du plaisir. L'offre de Viacti répond donc entièrement aux besoins exprimés par les bénéficiaires ainsi que l'équipe du SAVS.

Objectifs de l'activité :

- Proposer une activité physique qui convienne au plus grand nombre
- Permettre de mettre en mouvement des personnes qui ne font pas/peu d'activité physique régulièrement
- Permettre aux bénéficiaires de pratiquer une activité physique dans un cadre bienveillant avec le SAVS
- Retrouver des sensations corporelles positives à travers l'activité physique
- Inscrire l'activité dans un rythme afin de créer un repère pour les participants
- Apporter des notions de bien-être et de relaxation à travers la pratique sportive
- Développer la confiance en soi

Tous les quinze jours, les mercredis, de 17h30 à 18h30, l'atelier sport a lieu en présence d'un coach sportif et d'un membre de l'équipe du SAVS.

Le rôle du coach :

Il anime l'atelier en proposant des activités adaptées à chacun tout au long de la séance. Il veille à ce que les participants effectuent correctement les mouvements et se montre attentif à tous. Il organise la séance en la découpant en échauffement, exercices, pauses, relâchement et discussion en fin de séance pour que chacun exprime ses ressentis.

Le rôle du membre du SAVS :

Il planifie les séances d'un mois à un autre, il accompagne les participants pour leur permettre de trouver l'adresse. En faisant le lien entre le coach et l'Institution, il est un repère rassurant pour les bénéficiaires. Le professionnel est également présent pendant la séance pour contenir et/ou s'adapter aux comportements des participants qui seraient trop parasités par la maladie. Sa présence permet au coach de poursuivre l'encadrement du cours lorsque l'un des participants a des difficultés pour suivre les autres. De par sa connaissance du public et en lien avec le reste de l'Equipe, il est attentif aux bénéficiaires les plus fragiles.

Depuis que les ateliers ont commencé un groupe de 4 bénéficiaires est constamment présent, d'autres personnes viennent plus ponctuellement car l'horaire de l'activité peut limiter l'accès aux travailleurs éloignés ou à ceux qui ont diverses activités. Cependant les bénéficiaires apprécient pouvoir s'inscrire quand ils le souhaitent au sport. Pour certains cette liberté dans l'accès leur permet de ne pas se sentir contraint et les laisse décideurs.

| Nombres de séances | Nombre de participants global | Moyenne de présence par atelier |
|--------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| 6 | 32 | 5.33 |

Tous les participants expriment de la satisfaction à la fin de la séance. Pour les habitués, c'est intéressant de constater ses progrès et de sentir son corps évoluer. Pour d'autres la participation à une séance permet de reprendre confiance en soi, cela rassure sur ses capacités physiques même si la participation n'est pas durable.

A l'atelier sport les participants trouvent un coach bienveillant à l'écoute de leurs attentes. Ils savent qu'ils pourront pratiquer une activité physique avec un intervenant de qualité.

L'atelier se déroule dans une salle pour le moment, mais au retour du printemps lorsque la météo le permettra nous prévoyons de faire des séances dans des parcs et jardins. Nous voulons amener les participants à l'extérieur du SAVS et leur montrer que l'activité physique n'est pas réservée à une élite.

Nous voulons proposer aux bénéficiaires de participer aux événements sportifs organisés par Viacti avec ou sans le SAVS, dans le but de favoriser un peu plus leur inclusion.

Pour que l'activité puisse se réaliser dans les meilleures conditions, nous avons cherché une salle pouvant accueillir le groupe dans le quartier. Les différentes associations ayant leur planning déjà rempli, il n'a pas été possible de nous organiser avec eux. Nous avons alors fait appel à la Paroisse Saint François d'Assise située rue du général Brunet à 10 minutes à pied avec qui la Fondation a un partenariat. Cette dernière met donc à notre disposition une salle pouvant accueillir cette activité.

Cette activité semble plaire et correspondre à un réel besoin. C. nous en donne ici sa vision.

La Parole aux Bénéficiaires

Extrait du Journal « Les Potains du SAVS » n°4

Allons faire du sport !

C'est une idée qui a surgi de la boîte à idées, un jour, par une personne très bien intentionnée.

Nous avons donc commencé le sport depuis à peu près un mois.

C'est auprès de Gelin et surtout notre coach, Alan qui vient de l'association Viacti.

Au début nous faisons cela au sein du S.A.V.S.

Mais comme vous connaissez bien Delphine et son équipe, ils se sont mis aux défis de nous trouver une salle afin de nous exercer.

La semaine dernière nous avons inauguré la salle de sport au sein de la Paroisse pas loin de l'ancienne adresse du S.A.V.S.

Nous étions quand même 8 personnes.

Je trouve très ludiques tous les exercices d'échauffement que nous faisons pour une petite partie de l'heure, c'est-à-dire quinze minutes alors il faut se préparer à utiliser tous ses membres pour bien les étirer, il y a plusieurs petits exercices pour bien suivre Alan.

Premièrement je prends la bonne position pour faire des mouvements.

Je compte plusieurs fois le même geste 10 fois environ.

Nous utilisons différents matériels après : Une chaise, la balle de tennis, le ballon, la balle de ping-pong, etc...

Puisque nous rentrons dans le vif du sujet.

Alan est un homme très à l'écoute, il nous permet de faire une petite pause quand nous allons sentir le moment de vouloir la prendre.



Nous commençons à 17 h 30 jusqu'à 18 h 30.

Mais croyez-moi l'heure passe très vite, tellement c'est intéressant.

Alors à votre tour ! Venez nous rejoindre !

C.

L'atelier sport permet aux bénéficiaires de se reconnecter avec leur corps, de se le réapproprier autrement que par le soin. Pour un public qui peut souffrir de morcellement corporel, de surpoids (lié au mode de vie mais également à la prise de traitement) avec également une image de soi peu élevée, il est important que le SAVS propose des activités mettant en action le corps. C'est pour toutes ces raisons que l'activité sport va se poursuivre en 2020 et sera complétée cette année encore par l'atelier bien-être.

5.2.5 Les ateliers Bien être/ socio-esthétique

Comme en 2018, et au vu de l'intérêt susciter par cet atelier, l'atelier bien être s'est poursuivi en 2019. Tous les mois une socio-esthéticienne extérieure qui intervient depuis 2014 dans le service vient animer l'atelier Bien-être.

La socio-esthéticienne propose aux bénéficiaires des séances placées sous le signe de l'attention à soi afin d'apprendre à prendre soin de soi et de son image. Ceci semble essentiel pour le public accompagné par le SAVS qui a bien souvent une image d'elles-mêmes dégradée.

Il s'agit de temps important pour se détendre et apprendre de bons réflexes.

| Nombre de participations à l'atelier | Nombres de participation de femmes | Nombres de participation d'hommes |
|--------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| 61 | 32 | 29 |

A la fin des séances, l'intervenante distribue des questionnaires de satisfaction, ils mettent en avant l'adhésion et l'intérêt des bénéficiaires à cet atelier. Les bénéficiaires ont aussi mis en avant dans leur questionnaire qu'ils se sentaient mieux après une séance de cet atelier.

6 - TRAVAIL AUTOUR DE LA CITOYENNETE

En 2019 la citoyenneté a été un axe de travail central pour le SAVS.

Il a été travaillé à la fois en interne avec notamment une réflexion sur le groupe d'expression mais également en externe avec une rencontre en Mairie.

6.1 La citoyenneté au sein même du SAVS

6.1.1 La boîte à idée

Le SAVS a installé depuis plusieurs années une boîte à idée, les Bénéficiaires sont invités à y noter leurs suggestions, remarques et idées sur le fonctionnement du SAVS. S'ils se sont bien saisis de la boîte pour suggérer des sorties et ateliers, les bénéficiaires ne s'autorisent pas encore à y mettre des remarques sur le fonctionnement global.

Cependant, certaines de ces propositions issues de la boîte à idée ont été tout de suite appliquées par l'équipe comme par exemple :

- ✓ Mise à disposition d'une connexion wifi pour les Bénéficiaires
- ✓ Prolongation d'une heure de l'accueil libre
- ✓ Proposition de faire du sport au SAVS

6.1.2 Le groupe d'expression

Il a été décidé au SAVS de mettre en place un groupe d'expression comme outil de la loi 2002-2 plutôt qu'un Conseil à la Vie Social.

En effet pour un service tel que le SAVS il semblait plus démocratique d'inviter tous les bénéficiaires à pouvoir donner leur avis plutôt que seulement des représentants. En effet, il arrive que les bénéficiaires ne se croisent pas, il semblait donc compliquer pour eux de faire remonter leurs remarques auprès de leurs représentants.

D'autre part la diversité des accompagnements allait lui aussi dans ce sens.

Avec le groupe d'expression trimestriel chacun est invité à venir participer directement à la vie du SAVS.

Ces réunions sont organisées une fois par trimestre et permettent d'aborder l'organisation et la vie du SAVS.

L'ordre du jour est établi par l'équipe du SAVS en fonction de l'actualité. Il est envoyé par mails aux bénéficiaires ayant communiqué leurs courriels mais également par courrier à l'ensemble des bénéficiaires avant la date de la rencontre. Chacun est invité à le compléter en début de groupe d'expression.

L'année 2019 a vu un accroissement du nombre de bénéficiaires présents à ces temps de rencontre institutionnelle.

| | 28 février 2019 | 21 juin 2019 | 31 octobre 2019 |
|----------------------------------|-----------------|--------------|-----------------|
| Nombre de bénéficiaires présents | 11 | 12 | 16 |

Il est animé par la Cheffe de Service. L'ensemble des professionnels présents y participent ainsi que la directrice du pôle médico-social.

Un bénéficiaire présent se porte volontaire pour prendre les notes, c'est lui qui fera le compte rendu avec la cheffe de service à l'issue de la rencontre. Le compte rendu est envoyé par mail et par courrier mais il est également affiché sur le lieu d'accueil du SAVS. Certains bénéficiaires qui ne sont pas présents lors des groupes d'expression prennent toutefois le temps de lire les comptes rendus et peuvent échanger sur le sujet avec leurs référents.

C'est lors de ces séances que la boîte à idée est ouverte. Ce fut aussi, en 2019, le lieu pour parler de l'évaluation externe du Service.

6.2 Citoyenneté hors SAVS

Les personnes accompagnées par le SAVS ont parfois du mal à se sentir citoyenne. Elles peuvent se sentir exclues par une société qui a souvent du mal à faire de la place à la différence. Les bénéficiaires ne sont souvent pas au courant de leurs droits et si certains s'intéressent à la politique, ils sont peu nombreux à se rendre aux urnes.

2020 sera une année électorale avec les municipale en mars, il nous a donc paru intéressant de préparer cette échéance avec les bénéficiaires.

Il semblait donc intéressant de penser à un moyen de les faire réfléchir à leur rôle de citoyen tout en veillant à ce qu'ils connaissent leurs droits et leurs devoirs.

En fin d'année 2019 le SAVS, en partenariat avec le SAMSAH de la Croix Saint Simon a donc organisé une rencontre avec l'adjointe au Maire du 19^{ème} chargée du handicap, Madame Poudiot. L'adjointe était accompagnée par le directeur des Services de la Mairie du 19^{ème}.

16 bénéficiaires ont participé à cette rencontre.

| Nombres de bénéficiaires présents | Nombre de bénéficiaires habitants le 19ème | Nombre de bénéficiaires habitants d'autres arrondissements |
|-----------------------------------|--|--|
| 16 | 9 | 7 |

L'élue et le directeur des services de la Mairie du 19^{ème}, ont reçu le groupe de façon très officielle dans la salle des mariages. Ils lui ont présenté entre autres :

- ✓ Les services de la Mairie
- ✓ Le rôle d'un Maire/ d'une élue
- ✓ Le fonctionnement des Mairies d'arrondissement et de la Mairie de Paris
- ✓ Le déroulement des élections
- ✓ Les inscriptions sur les listes électorales
- ✓ Le conseil du handicap (les bénéficiaires ont été invités à y participer)

Les bénéficiaires se sont montrés intéressés et ont posé de nombreuses questions qu'ils avaient préparées en amont.

Ils ont par exemple parlé du logement et des difficultés d'en obtenir un dans le parc privé, certains en ont profité pour évoquer leur cas personnel. Mais ils ont aussi échangé sur la vie de quartier, la gentrification chez eux et évoquer leurs difficultés du quotidien....

Cette échange a été riche tant pour les personnes du SAVS que pour les représentants de la Mairie. Il a permis aux Bénéficiaires de se sentir écoutés, reconnus en tant que Citoyen.

7 - EFFECTIF ET COMPOSITION DE L'EQUIPE MEDICO-SOCIALE DU SAVS

Depuis l'ouverture du Service, l'effectif théorique de 5.73 ETP de l'équipe médico-sociale du SAVS de la Fondation Maison des Champs est composé comme suit :

- Une directrice / 0.010 ETP
- Une cheffe de Service / 1 ETP
- Trois accompagnateurs sociaux à temps plein / 3 ETP
- Un(e) accompagnateur (trice) social(e) à temps partiel / 0.25 ETP
- Une psychologue à temps partiel / 0.33 ETP
- Une animatrice en médiation artistique et culturelle à temps partiel (0.20 ETP)
- Un(e) chargé(e) de fonctions administratives et de secrétariat (0.33 ETP)
- Fonctions « support » de la Direction générale - administration - gestion (0.62 ETP).

7.1 Variation des effectifs

Les effectifs ont été stabilisés en 2019.

Comme en 2018, il n'a pas été possible de recruter un accompagnateur (trice) social(e) à temps partiel à 0.25 ETP (temps d'accueil et d'activité du samedi) en 2019. Au vu de la difficulté à recruter sur une si petite plage horaire, nous avons décidé de renforcer l'équipe éducative en créant un nouveau poste d'accompagnateur social à mi-temps en fusionnant le poste non pourvu d'accompagnateur social à temps partiel et celui de la chargée de fonction administrative et de secrétariat. **Un poste d'accompagnateur (trice) social(e) à 0.5 ETP a ainsi été créé.**

Une accompagnatrice de formation Assistante de Service Social a été recrutée au mois de mars. Elle travaille les vendredis et samedis ainsi qu'un jeudi tous les quinze jours. Cet emploi du temps a permis de pérenniser le travail à deux professionnels chaque samedi pour assurer un cadre rassurant pour tous.

Avec cette nouvelle embauche les heures supplémentaires qui étaient effectuées depuis des années par la psychologue et l'art thérapeute ont pu s'arrêter.

Ce renfort a permis également de revoir la répartition des suivis individuels.

En 2019, une accompagnatrice sociale présente depuis l'ouverture du SAVS a démissionné pour un nouveau poste en ESAT.

A la suite de son départ un Educateur Spécialisé est venu renforcer l'équipe jusque-là exclusivement féminine. Sa présence permettra aux bénéficiaires de jouer à des choses différentes. Il permettra à certains de s'identifier et de pouvoir éventuellement aborder certains sujets intimes plus facilement.

Si l'équipe du SAVS a fonctionné en sous-effectif (du fait d'arrêts maladie, grossesses et postes vacants...) en 2018, la situation en 2019 s'est stabilisée. L'ensemble des salariés est présent et les conditions de travail (en quantité de travail) semblent s'être améliorées.

7.2 Des problèmes techniques qui ont mis en difficulté le travail de l'équipe

Le SAVS dispose d'un grand local au rez-de chaussée d'un bâtiment de 14 étages de Paris Habitat. Le bâtiment du début des années 70 pose souvent des problèmes de plomberie qui finissent souvent en fuites d'eau dans le local du SAVS, impactant le travail des professionnels et la vie du service.

Ainsi, l'année 2019 a été parsemée de fuite d'eau dans le local du SAVS ce qui a complexifié le travail de l'équipe.

A la fin du mois de juillet une grosse fuite d'eau s'est déclarée dans le placard du bureau des accompagnateurs sociaux, rendant inutilisable le bureau et obligeant l'ensemble de l'équipe à se replier dans d'autres espaces. Cette dernière n'a pas pu être réparée par le bailleur avant septembre. Le bureau n'a pu être réinvesti qu'en fin d'année 2019 et nous sommes toujours en attente des travaux.

Malgré ce gros dérangement le Service n'a pas été fermé et a continué de fonctionner normalement.

L'équipe médico-sociale du SAVS a le mérite d'avoir assuré la continuité de l'activité du SAVS dans ce contexte particulier, sans que la qualité du service rendu ne soit altérée. Les bénéficiaires ont eux aussi fait preuve d'une réelle adaptation pour le maintien de leur rendez-vous individuels.

7.3 Formations, colloques et ressources extérieures

Cette année, l'équipe médico-sociale a pu participer à des colloques chez des partenaires :

| Organismes | Thèmes |
|-------------------------|--|
| Hôpital de Ville-Evrard | « Psychothérapie des psychoses » 2 ^{ème} journée |
| Maavar | « La violence dans tous ses états » 1 ^{ère} journée |
| EPOC | « Désangoisser » |

Le SAVS a également sollicité ses partenaires pour participer à la formation continue des membres de l'équipe au sein même du SAVS.

Ainsi une intervenante du CRIPS est venue aider l'équipe à réfléchir au rapport au corps et à la façon d'aborder la question de la vie intime et sexuelle des bénéficiaires. Cette information/réflexion a permis aux professionnels de parler de leurs limites, leurs représentations... C'est la même intervenante qui est intervenue pour les bénéficiaires.

De même, une mandatrice judiciaire de la Fondation Léopold Bellan est venue rencontrer l'équipe pour les informer des changements de la loi sur les majeurs protégés. Cette mise à jour a été très appréciée par les professionnels.

D'autre part en fin d'année 2019, l'ensemble de l'équipe du SAVS a participé à une formation sur « **la crise suicidaire** ». Cette formation a été animée par l'ASM13 à la demande du SAVS. Le contenu était donc adapté aux publics accueillis et aux réalités du Service. Cette formation a eu lieu dans le cadre du plan de formation.

Rencontres inter SAVS / SAMSAH parisiens

D'autre part l'équipe, (éducative et de direction), a continué en 2019 à participer aux rencontres trimestrielles des équipes de SAVS et SAMSAH de Paris.

Ces échanges entre professionnels permettent d'aborder les difficultés rencontrées, de questionner les pratiques, d'échanger « des bons plans et bonnes adresses » (comme le nom de médecins sensibilisés à la maladie psychique) mais également de faire le point sur des bénéficiaires qui ont été accueillis par d'autres services.

7.4 Réunions

Plusieurs réunions ont lieu au SAVS.

Elles ont chacune des fonctions différentes :

| | Quand | Sujets abordés | Personnes présentes |
|---|---------------------------------------|--|--|
| Réunion de suivis | Tous les mercredis de 11h00 à 13h00 | <ul style="list-style-type: none"> - Point sur les accompagnements individuels - Point sur les projets individuels | <ul style="list-style-type: none"> - les 3 accompagnateurs sociaux - la psychologue - la cheffe de service |
| Réunion de fonctionnement et de suivis | Tous les vendredis de 11h00 à 13h00 | <ul style="list-style-type: none"> - Organisation générale du service - Information générale de la Fondation Maison des Champs - Point sur les accompagnements individuels - Point sur les projets individuels - Commission d'admission de nouveaux bénéficiaires | <ul style="list-style-type: none"> - les 4 accompagnateurs sociaux - l'art-thérapeute - la psychologue - la cheffe de service |
| Réunion démarche qualité | Un vendredi par mois de 11h00 à 13h00 | <ul style="list-style-type: none"> - Point sur la démarche qualité au sein du SAVS - Retour et travail sur les axes d'améliorations des évaluations internes et externes - Travail sur le renouvellement des outils de la loi 2002-2 | <ul style="list-style-type: none"> - les 4 accompagnateurs sociaux - l'art-thérapeute - la psychologue - la cheffe de service - la directrice du pôle médico-social |
| Analyse des pratiques | Un vendredi par mois de 10h00 à 12h00 | <ul style="list-style-type: none"> - Relecture de situations en présence d'une psychanalyste extérieure | <ul style="list-style-type: none"> - les 4 accompagnateurs sociaux - l'art-thérapeute - la psychologue - la cheffe de service |

Parallèlement aux réunions internes, l'équipe du SAVS a continué en 2019 à se rendre chez les partenaires pour des réunions de synthèse dans les ESAT, les CMP, les CATTP, les cabinets médicaux. Ces rencontres permettent d'avoir une vision globale des personnes pour mieux les accompagner dans leurs difficultés.

8 - LA DEMARCHE QUALITE

8.1 La démarche d'évaluation interne

Pour rappel, l'évaluation interne s'est déroulée lors de 30 réunions entre juillet 2014 et juillet 2015.

L'ensemble de l'équipe a participé à l'évaluation, pour certains points le Directeur des Ressources Humaines et la Directrice Administrative et Financière ont été également associés aux réunions.

Les actions correctives ont été réalisées entre 2016 et 2018.

L'équipe s'est appuyée sur un référentiel mis en place par l'Elan Retrouvé qu'elle a adapté pour le faire sien. Celui-ci reprenait 4 grands domaines :

| | |
|-----------|--|
| Domaine 1 | Les droits et la participation des personnes accompagnées / La promotion de la citoyenneté / La personnalisation des prestations |
| Domaine 2 | Le projet d'établissement et ses modalités de mise en œuvre |
| Domaine 3 | L'établissement dans son environnement |
| Domaine 4 | L'organisation de l'établissement / Le parcours de la personne accompagnée / Les processus support et le management |

Au tiers de l'évaluation, un formateur extérieur (cabinet Pluriel Formation) est venu apporter un éclairage théorique autour de la loi du 2 janvier 2002-2.

L'évaluation interne a permis :

- De s'interroger sur les besoins des personnes accueillies et sur les réponses apportées
- De s'interroger sur ses pratiques professionnelles
- De s'interroger sur l'organisation globale du travail
- D'analyser ses points forts et ses points faibles
- De mettre en œuvre les dispositions pour améliorer la qualité du service rendu
- De déterminer les axes d'amélioration et de proposer des actions correctives

Cette implication collective a conforté l'existant d'un « savoir collectif » et a permis de faire émerger des propositions construites par les acteurs eux-mêmes.

En 2018, cette démarche s'est poursuivie avec l'envoi du rapport d'évaluation interne puis l'envoi du cahier des charges et la recherche du prestataire de l'évaluation externe.

8.2 L'évaluation externe par Bleu Social

Le 18 janvier 2019 a eu lieu l'évaluation externe du SAVS par le Cabinet Bleu Social.

Le cabinet Bleu Social a donc passé une journée entière au SAVS. Il y a rencontré chaque membre de l'équipe mais également des bénéficiaires (par groupe de 2 ou 3). Il s'est également entretenu par téléphone avec des partenaires (SAIPPH, ESAT...).

A l'issue de cette journée, il a fait un rapport relatant les points forts et les axes d'amélioration envisagés.

Les points forts et points d'amélioration du SAVS

L'évaluation du SAVS a mis en avant un grand nombre de points forts mais également des points d'amélioration. En voici leur détail :

- **Démarche d'évaluation interne et d'amélioration continue**

| Points forts | Points d'amélioration |
|--|--|
| <p>L'ensemble de l'équipe a participé avec intérêt à l'évaluation interne. Elle a donné la possibilité à l'équipe d'approfondir le travail et le fonctionnement du SAVS</p> <p>L'évaluation a été menée sur une année, au cours de 30 réunions</p> <p>Le rapport respecte les dispositions et attendus de la HAS- ANESM</p> <p>Le rapport définitif est le reflet de ce qui a été travaillé</p> <p>Le plan d'amélioration a été clairement décrit. Les améliorations ont été apportées suite au constat. (ex. organisation du dossier de l'utilisateur ; trame du projet d'accompagnement)</p> | <p>Dans le déroulement et l'organisation, répartir les temps de travail et de réflexion sur une durée plus longue</p> <p>En référence à l'animateur de cette période, veiller à ce que le point de vue de chacun soit respecté</p> <p>Mettre en place un calendrier des groupes de progrès. Formaliser les actions menées, les dater pour les réévaluer</p> <p>Intégrer les résultats de l'amélioration continue dans le rapport d'activité (circulaire DGCS du 21 octobre 2011)</p> |

- **Prise en compte des recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles publiées par l'ANESM relatives à l'ESSMS**

| Points forts | Points d'amélioration |
|--|---|
| <p>Les pratiques professionnelles vont dans le sens donné par les RBPP</p> | <p>Veiller à ce que les RBPP fassent l'objet d'un travail régulier de la part des professionnels</p> <p>Mettre en place un dispositif permettant aux professionnels de s'approprier les RBPP (réunions dédiées) notamment celles qui sont spécifiques aux troubles psychologiques, à l'accompagnement à domicile...</p> |

- **Les conditions d'élaboration, de mise en œuvre et d'actualisation du projet d'établissement ou de service et l'organisation de la qualité de la prise en charge ou de l'accompagnement des usagers**

| Points forts | Points d'amélioration |
|--|--|
| <p>Existence d'un projet de service travaillé avec toute l'équipe, aidé par Cabinet Formation et développement, 1 jour / mois</p> <p>Co-construction de l'équipe</p> <p>Document très complet et instructif quant aux missions et à leur opérationnalité</p> | <p>Dater le projet de service.</p> <p>Préciser les dates d'approbation du CA et de l'avis des bénéficiaires</p> <p>Préciser les modalités d'élaboration du projet d'établissement, en valorisant le cas échéant la</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>diversité des formes de participation (interviews qualitatives, données internes, externes etc.)</p> <p>Décrire les besoins et les attentes des publics accueillis en précisant les sources (projets personnalisés entre autres)</p> <p>Compléter, valoriser ou formaliser les réponses de l'établissement aux besoins et attentes des bénéficiaires, en précisant à chaque fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la place de l'entourage immédiat - les modalités d'adaptation de la structure aux besoins et attentes des publics - les modalités de personnalisation de l'accompagnement <p>Veiller à la participation des parties prenantes lors de la réécriture du projet</p> <p>Évaluer annuellement l'atteinte des objectifs du projet.</p> <p>Faire évoluer le projet de service vers un document de référence pour toute l'équipe</p> |
|--|---|

- **Ouverture de l'établissement ou du service sur son environnement institutionnel, géographique, socioculturel et économique**

| Points forts | Points d'amélioration |
|--|---|
| <p>Les partenaires témoignent d'une bonne image du service. Le service est réactif aux demandes</p> <p>Une confiance réciproque est installée entre l'équipe et les partenaires</p> <p>La diversité des partenariats correspond à la mission du service</p> <p>Le service réalise des bilans annuels avec les partenaires réguliers</p> <p>Le service contribue à la sensibilisation de son environnement par la participation à la fête des voisins, par le prêt de ses locaux, ...</p> <p>Le point fort du SAVS est le travail en réseau</p> | <p>Mettre en place quelques indicateurs clés permettant d'évaluer la qualité et l'efficacité des partenariats existants</p> <p>Veiller à établir des conventions ou des protocoles qui garantissent la cohérence et la continuité des prestations délivrées</p> <p>Mettre en place une représentation graphique ou écrite des partenariats</p> <p>Poursuivre à faire connaître aux partenaires l'utilité, les publics, le style, les valeurs, les résultats du SAVS</p> |

- **Personnalisation de l'accompagnement**

| Points forts | Points d'amélioration |
|--|--|
| <p>Des groupes d'expression des bénéficiaires sont organisés tous les trimestres</p> <p>Leurs points de vue sont pris en compte pour améliorer le fonctionnement ou l'organisation du service</p> <p>Les bénéficiaires sont associés à l'élaboration des outils (livret d'accueil)</p> <p>Une boîte à idées réalisée par les bénéficiaires est située à l'accueil du service et alimente les réunions d'expression</p> <p>Le CR de la réunion est adressé à tous les bénéficiaires du service</p> <p>Les droits des bénéficiaires sont respectés (vouvoiement, planification des RV à domicile, respect du choix des personnes pour la venue à domicile)</p> | <p>Mettre en place un outil support (guide d'entretien) pour recueillir les attentes et les besoins</p> <p>Veiller à signer le contrat d'accompagnement dans le mois qui suit l'admission</p> <p>Décliner dans les projets les objectifs généraux et opérationnels, les moyens mis en œuvre, l'échéance et les critères d'évaluation</p> |

- **Garantie des droits et la politique de prévention et de gestion des risques**

| Points forts | Points d'amélioration |
|--|--|
| <p>Les documents contractuels sont remis et lus avec la personne. Le livret d'accueil est remis dès la 3^{ème} rencontre.</p> <p>Les usagers témoignent que l'ensemble de leurs droits est respecté (confidentialité, dignité...)</p> <p>Écriture dans la mesure du possible du projet d'accompagnement avec la personne.</p> <p>Les risques liés aux personnes sont identifiés et pris en compte pour protéger la personne et l'accompagner vers des services spécialisés.</p> <p>Les dossiers des usagers sont sécurisés. Une procédure relative au dossier a été travaillée par les professionnels.</p> <p>La consultation du dossier par la personne est formalisée et précisée dans le règlement de</p> | <p>Veiller à retirer les notes personnelles des dossiers même si la procédure précise qu'elles sont retirées 3 mois après chaque bilan annuel.</p> <p>Se référer aux RBPP relatives à la mission du responsable d'établissement et le rôle de l'encadrement dans la prévention de la maltraitance à domicile.</p> <p>Envisager la remise du livret d'accueil dès la 1^{ère} rencontre.</p> <p>Mettre en place un dispositif spécifique pour repérer et mesurer la fatigue professionnelle.</p> |

| | |
|--|--|
| <p>fonctionnement remis dès l'entrée dans le service.</p> <p>Un protocole de signalement de situation de la maltraitance est communiqué aux professionnels (dans le classeur des procédures)</p> <p>Un registre de sécurité (risque incendie, risques divers) conforme à sa classification comme ERP est tenu à jour par le siège (visites périodiques, mise en œuvre des préconisations, ...)</p> | |
|--|--|

- **Pilotage et management**

| Points forts | Points d'amélioration |
|---|-----------------------|
| <p>Le pilotage de l'établissement s'appuie sur un management équilibré, à savoir directif pour ce qui concerne les domaines régaliens de la direction (stratégie, sécurité et réglementation), consultatif pour tous les autres champs et participatif pour toutes les actions quotidiennes qui tournent autour de l'utilisateur.</p> <p>Le management de la directrice par l'empowerment favorise les prises de décisions rapides, engage les salariés et renforce la cohésion de l'équipe</p> <p>Les salariés ont le sens de leur responsabilité et sont autonomes dans leur domaine d'intervention</p> | |

- **Gestion des Ressources Humaines**

| Points forts | Points d'amélioration |
|---|--|
| <p>Les qualifications des professionnels correspondent aux compétences attendues et sont de bon niveau</p> <p>L'équipe développe ses connaissances en participant à des colloques, des journées d'étude, ...</p> <p>Les entretiens professionnels sont réalisés avec remise de document (trame) et restitution</p> <p>Les salariés se sentent en sécurité dans leur poste</p> | <p>Inciter les professionnels à utiliser le CET pour suivre des formations spécifiques à leurs besoins et à leur domaine d'intervention.</p> |

Synthèse des points forts et points faibles

| Indicateurs | Nombre | Pourcentage |
|------------------|--------|-------------|
| → Points forts | 42 | 66% |
| → Points faibles | 22 | 34% |

8.3 Les dates à venir

La démarche qualité va se poursuivre au SAVS.

L'année 2020 sera consacrée à la fin de la réécriture du projet de Service.

| Les dates à venir | |
|--------------------|--|
| 2019 – 2020 | Récriture du projet de service en lien avec l'évaluation interne |
| 2021 | Nouvelle autorisation |

9 - PERSPECTIVE POUR 2020

Le travail commencé en 2019 se poursuivra en 2020.

- Les suivis individuels et collectifs des personnes resteront au cœur de l'accompagnement
- Les ateliers bien-être, expressions plastiques et journalisme, activité physique adaptée, Mythos... continueront à être proposés. Des nouveaux viendront compléter l'offre.
- Des informations de partenaires seront de nouveau proposées aux bénéficiaires sur des thèmes variés.
- Des sorties en autonomie (sans présence de professionnels) seront proposées.
- Fin de la réactualisation du projet de service.
- Le développement du numérique au sein du SAVS se poursuivra (envoi des informations aux bénéficiaires par mail, achat d'un ordinateur pour les bénéficiaires...)
- Le pôle médico-social continuera avec la mutualisation de certaines actions du SAVS avec les Appartements de Coordination Thérapeutique.